

HANDICAP'HAINAUT

Guide pour les **jeunes** en situation de handicap et leurs proches

De la scolarité à l'emploi



Siep



OBJECTIFS DE CE CARNET

Bienvenue dans ce carnet dédié à une exploration de l'éducation des élèves à besoins spécifiques, une thématique cruciale et complexe du système éducatif.

Cet outil vise à **éclairer et sensibiliser** sur les multiples dimensions de l'enseignement destiné à ces élèves, qu'il s'agisse **d'intégration dans des établissements ordinaires ou de parcours en institutions spécialisées.**

À travers les thématiques abordées, des sujets variés et essentiels permettront de mieux comprendre les pratiques éducatives existantes.

Pourquoi ce guide ?

Ce guide aide à mieux comprendre qui sont les élèves à besoins spécifiques et comment les accompagner tout au long de leur parcours scolaire et professionnel.

■ **Élèves à besoins spécifiques :**

Des aménagements et soutiens adaptés pour leur permettre de suivre la scolarité comme leurs camarades.

■ **Enseignement spécialisé :**

Présentation des catégories et approches pédagogiques mises en œuvre.

■ **Primaire spécialisé :** Une étape essentielle pour un apprentissage personnalisé.

■ **Secondaire spécialisé :** Les filières et soutiens pour préparer à l'emploi ou l'enseignement supérieur.

■ **Centres PMS spécialisés :**

Leur rôle d'accompagnement et de collaboration avec les écoles.

■ **Enseignement supérieur :**

Des dispositifs d'aménagement et témoignages d'étudiants concernés.

■ **Insertion professionnelle :**

Initiatives et bonnes pratiques favorisant l'accès à l'emploi.

Ce carnet se veut un outil de référence pour comprendre et promouvoir l'inclusion scolaire et professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Bonne lecture !



Par facilité de lecture, le masculin a été utilisé par défaut.



Sommaire



4 Le handicap



6 L'enseignement ordinaire



9 L'enseignement spécialisé



14 L'enseignement primaire spécialisé

19 Annuaire des écoles



32 L'enseignement secondaire spécialisé

34 Annuaire des écoles



55 L'alternance



56 L'enseignement supérieur



59 L'enseignement pour adultes



60 Les CFISPA



61 L'emploi

63 Annuaire des ETA



67 Les loisirs et les activités sportives



68 Les déplacements



72 Les services d'aide





LE HANDICAP

Le handicap, c'est une situation dans laquelle une personne éprouve des **difficultés à réaliser certaines activités ou à participer à la vie quotidienne**, à cause d'un trouble physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique.

Ces difficultés peuvent limiter l'autonomie et rendre plus compliqué le parcours scolaire, la poursuite d'une formation, l'accès à un travail et l'intégration dans la société.



LES TYPES DE HANDICAP

- **Le handicap moteur** = une perte de mobilité qui entraîne des difficultés à bouger certaines parties du corps, à se déplacer. Par exemple, suite à une paralysie ou à une amputation.
- **Le handicap sensoriel** = un problème lié aux sens, comme la vue ou l'ouïe. Par exemple, la malvoyance ou la surdit .
- **Le handicap mental** = une limitation des capacit s intellectuelles qui rend plus difficile la compr hension, les apprentissages, la r flexion. Par exemple, la trisomie 21 ou le syndrome du X fragile.
- **Le trouble cognitif** = un trouble qui concerne la m moire, la concentration, la compr hension, le langage, la logique. Par exemple, les troubles dys ou le TDA (Trouble du D ficit de l'Attention).
- **Le trouble psychique** = un trouble qui affecte les  motions, l'humeur, la mani re de penser. Par exemple, les troubles bipolaires ou la schizophr nie.
- **Le trouble envahissant du d veloppement** = des difficult s dans les interactions sociales, la communication et le comportement. Par exemple, l'autisme ou le syndrome d'Asperger.
- **Le polyhandicap** = une d ficience s v re   la fois mentale et motrice qui r duit fortement l'autonomie au quotidien.
- **Les maladies invalidantes** = elles entraînent un handicap par leurs effets sur l'organisme. Par exemple, une maladie respiratoire comme la mucoviscidose, une maladie du syst me nerveux comme la scl rose en plaques.

Selon les situations, le handicap peut :

-  tre **temporaire ou permanent** ;
- ** voluer** avec le temps ;
-  tre **att nu ** gr ce   des traitements m dicaux, des appareillages ou des s ances de r education ;
-  tre **compens ** par des am nagements dans l'environnement quotidien.
Par exemple, un ascenseur avec une voix et des boutons en braille pour les personnes malvoyantes, une rampe d'acc s et des portes automatiques pour les personnes avec un handicap moteur.

LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP

Faire reconnaître le handicap permet d'obtenir des aides qui facilitent le quotidien, que ce soit à domicile, à l'école, au travail ou dans la vie en général.

Lorsque le handicap est reconnu, il est possible de bénéficier :

▪ d'aménagements spécifiques

Par exemple, les sanitaires (le WC et la salle de bain) peuvent être adaptés pour faciliter leur utilisation en cas de handicap moteur ;

▪ d'aides financières

Par exemple, une allocation spécifique peut être accordée aux jeunes en situation de handicap âgés de moins de 21 ans ;

▪ d'aides sociales

Par exemple, une aide régulière pour les gestes du quotidien peut être obtenue en cas de maladie invalidante.

PROCÉDURE

C'est le **Service Public Fédéral Sécurité Sociale - Direction générale Personnes handicapées** qui est l'administration chargée d'évaluer et d'établir la reconnaissance officielle du handicap.

D'autres organismes peuvent toutefois attester d'un handicap selon la situation et les besoins de chacun. Cela permet de mettre en place des aménagements spécifiques pour faciliter le quotidien, à l'école ou au travail.

Chez les jeunes en âge scolaire, **le CPMS** (Centre Psycho-Médico-Social) de l'école peut identifier une situation de handicap, mettre en place des aménagements spécifiques ou proposer une orientation vers l'enseignement spécialisé pour faciliter les apprentissages.

Chez les travailleurs adultes, **l'AVIQ, la mutuelle ou l'ONEM** (Office National de l'Emploi) peuvent identifier une situation de handicap et orienter vers des pistes de solutions pour faciliter l'insertion professionnelle.



PLUS D'INFOS

handicap.belgium.be



L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE

Les élèves sont dits « à besoins spécifiques » lorsqu'ils rencontrent des **difficultés à suivre l'enseignement ordinaire** en raison d'un handicap physique ou mental, d'une maladie, d'un trouble cognitif, psychique ou psycho-affectif.

Pour ces élèves, il existe **des aides spécifiques** pour leur permettre de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement ordinaire dans les meilleures conditions.

LES AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES

L'aménagement raisonnable est un droit pour chaque élève de l'enseignement ordinaire qui présente un besoin spécifique. Il s'applique tant qu'une orientation vers l'enseignement spécialisé n'est pas nécessaire.

Les 3 aménagements raisonnables :

▪ **matériels** = aménager les infrastructures scolaires, utiliser du matériel adapté.

Par exemple, installer des rampes d'accès pour un élève en chaise roulante, permettre à un élève malvoyant d'utiliser une télé-loupe ;

▪ **organisationnels** = modifier l'organisation de la classe, des horaires, des évaluations.

Par exemple, évaluer un élève dyspraxique oralement plutôt que par écrit, adapter l'emploi du temps d'un élève qui a besoin de l'intervention quotidienne d'un kiné ;

▪ **pédagogiques** = adapter les méthodes et les supports d'apprentissage.

Par exemple, utiliser une latte pour faciliter la lecture d'un élève dyslexique, fournir des supports en recto pour favoriser la concentration d'un élève avec un trouble de l'attention.



La demande d'un aménagement raisonnable est faite par un représentant légal de l'élève, l'élève lui-même s'il est majeur, le CPMS de l'école, un enseignant ou la direction de l'école. Elle doit s'accompagner d'un avis médical, paramédical ou psychologique.



L'INTÉGRATION

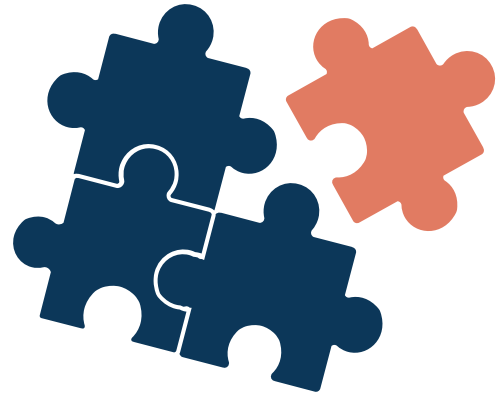
L'intégration permet à un élève inscrit dans l'enseignement spécialisé de suivre des cours dans l'enseignement ordinaire. Elle est facilitée par l'accompagnement d'un professionnel de l'enseignement spécialisé (un enseignant, un éducateur, un logopède, etc.).

L'intégration peut être :

- **permanente totale** = l'élève suit tous les cours dans l'enseignement ordinaire, durant toute l'année scolaire ;
- **permanente partielle** = l'élève suit certains cours dans l'enseignement ordinaire et les autres dans l'enseignement spécialisé, durant toute l'année scolaire ;
- **temporaire partielle** = l'élève suit certains cours dans l'enseignement ordinaire et les autres dans l'enseignement spécialisé, durant une ou des périodes déterminées sur l'année scolaire.

En **intégration permanente totale**, c'est l'**école ordinaire** qui est responsable de la certification de l'élève, selon les règles de l'enseignement ordinaire.

En **intégration partielle**, c'est l'**école spécialisée** qui est responsable de la certification de l'élève, selon les règles de l'enseignement spécialisé.



J'aime l'école parce que les copains et la maitresse sont gentils. On fait aussi des trucs pratiques, j'aime bien.

*Mattéo - 10 ans
(Dyslexique et dysorthographique)*



La demande d'intégration doit être introduite auprès de la direction de l'enseignement spécialisé par le représentant légal de l'élève, le CPMS de l'école spécialisée ou le conseil de classe de l'école spécialisée. Il faut obligatoirement l'accord du représentant légal de l'élève, de l'école spécialisée et de l'école ordinaire accueillante pour qu'elle soit mise en place.

LA CLASSE OU IMPLANTATION À VISÉE INCLUSIVE

Une classe à visée inclusive est une petite classe d'élèves de l'enseignement spécialisé de type 2 ou de type 3 (cfr. p.9) intégrée dans une école ordinaire.

Une implantation à visée inclusive est une école ordinaire composée d'une ou plusieurs classes à visée inclusive.

Les élèves sont inscrits dans l'enseignement spécialisé et suivent le programme adéquat, tout en étant accueillis dans un établissement ordinaire.

Ils fréquentent les élèves de l'école ordinaire et partagent leurs activités (récréations, repas, excursions, etc.). L'objectif est de favoriser l'inclusion sociale des élèves à besoins spécifiques et de leur permettre d'acquérir des apprentissages dans un milieu de vie ordinaire.



L'inscription en classe à visée inclusive est identique à la procédure d'inscription dans l'enseignement spécialisé (cfr. p.11).



LE PÔLE TERRITORIAL

Le Pôle territorial a pour mission d'accompagner les établissements d'enseignement ordinaire dans la prise en charge d'élèves à besoins spécifiques. Par exemple, dans la mise en place des aménagements raisonnables et des intégrations.

Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire (enseignants, éducateurs, logopèdes, psychologues, kinésithérapeutes, etc.) spécialisée dans les troubles de l'apprentissage et/ou le handicap.

Depuis 2022, toutes les écoles de l'enseignement ordinaire doivent coopérer avec un Pôle territorial. L'objectif est d'augmenter l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.



PLUS D'INFOS

www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=16957&do_check=TSHYIWZTUW/1000



L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ



L'enseignement spécialisé permet de répondre aux besoins spécifiques des élèves dont la situation personnelle rend difficile le parcours scolaire en enseignement ordinaire. À tout moment, un enfant présentant des difficultés scolaires peut se voir basculer vers un enseignement spécialisé.

A l'équipe éducative classique (les professeurs, les éducateurs), s'ajoutent des professionnels de formation paramédicale

(infirmier, ergothérapeute, kiné, logopède, etc.), psychologique (psychologue) et sociale (assistant social). Ensemble, ils vont permettre aux élèves de suivre leur scolarité selon leurs besoins spécifiques et s'assurer du bon développement de leurs capacités. **Chaque élève évolue à son rythme**, l'objectif étant de trouver l'épanouissement et de favoriser une intégration sociale et/ou professionnelle dans un milieu de vie et/ou de travail ordinaire ou adapté.



LES TYPES D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement spécialisé est organisé de la maternelle au secondaire.

Pour répondre aux besoins des élèves, il est organisé en **8 types** :

Quelques particularités à mentionner :

- L'enseignement **primaire** spécialisé est organisé en **degrés de maturité** (cfr. p.14).
- L'enseignement **secondaire** spécialisé est organisé en **formes** (cfr. p.32).

Type	Situation de l'élève	Organisé en maternelle	Organisé en primaire	Organisé en secondaire
1	Déficience intellectuelle légère	NON	OUI	OUI
2	Déficience intellectuelle modérée ou sévère	OUI	OUI	OUI
3	Troubles du comportement et/ou de la personnalité	OUI	OUI	OUI
4	Déficiences physiques	OUI	OUI	OUI
5	Maladies ou convalescences	OUI	OUI	OUI
6	Déficiences visuelles	OUI	OUI	OUI
7	Déficiences auditives	OUI	OUI	OUI
8	Troubles de l'apprentissage	NON	OUI	OUI

De plus, **tous les types ne sont pas organisés dans tous les niveaux d'études** :

- En maternel, les types 1 et 8 ne sont pas organisés ;
- En primaire, tous les types sont présents ;
- En secondaire, le type 8 n'est pas organisé.

Le type 5 concerne les élèves malades ou qui souffrent d'un trouble psychique et/ou psychiatrique. Ils sont dès lors pris en charge par un hôpital ou une institution médico-sociale.

LES PÉDAGOGIES ADAPTÉES

Dans l'enseignement spécialisé, les pédagogies adaptées jouent un rôle central pour **répondre**

aux besoins spécifiques des élèves en difficultés, qu'il s'agisse de handicaps physiques, mentaux ou de troubles de l'apprentissage.

Ces pédagogies sont conçues pour :

- favoriser l'inclusion ;
- maximiser l'autonomie ;
- permettre à chaque élève de progresser à son rythme.

Les enseignants tiennent compte des **rythmes d'apprentissage** de leurs élèves et adaptent leur pédagogie en fonction de leurs particularités.

Ces pédagogies peuvent être combinées et ajustées en fonction des **besoins uniques de chaque élève**.

Type de besoin	Pédagogie adaptée	Description
Difficultés d'apprentissage	Pédagogie différenciée	Adaptation des contenus, méthodes et rythmes d'apprentissage selon les besoins individuels
Difficultés d'engagement et de motivation	Pédagogie de projet	Réalisation de projets concrets pour donner du sens aux apprentissages et stimuler l'intérêt
Difficultés de socialisation	Apprentissage coopératif	Travail en groupe pour favoriser l'entraide, la collaboration et l'inclusion sociale
Handicaps cognitifs ou mentaux	Approche par compétences	Mise en avant des compétences plutôt que des savoirs académiques standards
Handicaps physiques ou moteurs	Technologies d'assistance	Utilisation d'outils technologiques (logiciels, tablettes) pour compenser les limitations physiques
Manque d'estime de soi ou peur de l'échec	Pédagogie positive	Création d'un climat bienveillant axé sur l'encouragement et la valorisation des progrès plutôt que sur la performance
Troubles du spectre autistique (TSA)	Enseignement structuré (TEACCH)	Organisation de l'environnement d'apprentissage de manière prévisible et visuelle pour réduire l'anxiété
Troubles comportementaux	Apprentissage comportementaliste (ABA)	Modification des comportements à travers des stratégies de renforcement positif et décomposition des tâches
Troubles sensoriels (auditifs, visuels)	Méthodes sensorielles	Stimulation des sens pour favoriser l'apprentissage, en particulier via la manipulation et l'expérimentation

LE PLAN INDIVIDUEL D'APPRENTISSAGE (PIA)

Le Plan Individuel d'Apprentissage (PIA) est **un dossier personnalisé qui suit l'élève tout au long de son parcours scolaire**. Il est réalisé par l'équipe éducative et comprend :

- des activités pédagogiques ;
- des interventions paramédicales, psychologiques et sociales ;
- des objectifs individualisés.

Ce plan est **évolutif** : il peut être ajusté par le conseil de classe en fonction des progrès de l'élève.

Le **plan individuel de transition** est intégré dans le plan individuel d'apprentissage (PIA). Il est mis en place dès l'entrée dans l'enseignement secondaire spécialisé.

Il vise à :

- préparer la transition entre l'école et la vie d'adulte ;
- coordonner les actions entre les différents partenaires (école, famille, services d'accompagnement) ;
- favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle du jeune.



LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription dans l'enseignement spécialisé peut se faire **à tout moment de l'année scolaire**. Elle s'effectue sur base d'une attestation précisant le niveau et le type d'enseignement correspondant aux besoins de l'élève.

L'attestation est établie soit :

- par le CPMS (Centre Psycho-Médico-Social) de l'école ordinaire dans laquelle l'enfant est inscrit au départ ;
- par un service d'orientation scolaire et professionnelle ;
- par tout autre organisme agréé et reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour les types d'enseignement 5, 6 et 7, l'attestation peut également être établie sur base d'un examen médical effectué par un médecin spécialiste.



Lina, 13 ans, avait rejoint l'enseignement spécialisé à cause de grosses difficultés en lecture. Après deux ans, elle lit beaucoup mieux et se sent plus en confiance.

Avec ses parents, elle décide de retourner dans une école ordinaire. Grâce à l'avis du CPMS et au soutien de son ancienne école, elle suit d'abord quelques cours en classe ordinaire, puis réintègre l'école complètement. Elle garde un accompagnement logopédique quelques heures par semaine.



LE RETOUR EN ENSEIGNEMENT ORDINAIRE

La décision de passer de l'enseignement spécialisé à l'enseignement ordinaire est de la seule responsabilité des parents ou de l'élève lui-même, s'il est majeur.

Néanmoins, **un avis motivé du CPMS** spécialisé qui suit l'élève doit être transmis au nouvel établissement d'enseignement. Cet avis est **non contraignant**, ce qui signifie que le chef d'établissement scolaire peut passer outre l'avis du CPMS. Les CPMS et les écoles travaillant en étroite collaboration, il est intéressant pour la direction d'école de prendre en compte l'avis de l'équipe psycho-médico-sociale concernant un élève.

Ce **retour** dans l'enseignement ordinaire peut être :

- **temporaire ou permanent.** C'est le cas si l'enfant a comblé une partie importante des lacunes à l'origine de son passage dans l'enseignement spécialisé et si son comportement s'est amélioré d'une manière significative ;
- **progressif** via le processus d'intégration (cfr. p.7).

LA COMMISSION CONSULTATIVE

La Commission consultative est l'instance qui **autorise ou non l'accès à l'enseignement à domicile.** Elle détermine si ce type d'enseignement ne freine pas l'intégration de l'enfant et s'il contribue bien à son développement global.

La Commission consultative est aussi l'organe de référence lorsque l'enfant et sa famille sont en conflit avec un partenaire qui refuse le passage de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

LES CLASSES «SSAS»

Les **classes dites "SSAS"** sont mises en place au sein de l'enseignement primaire spécialisé et dans l'enseignement secondaire spécialisé de formes 3 et 4 (cfr. p.32). Elles concernent les élèves présentant des troubles structurels du comportement et/ou de la personnalité, quel que soit le type d'enseignement spécialisé dont ils relèvent.

La classe SSAS est proposée lorsque les moyens déployés par l'équipe éducative se sont avérés insuffisants. Dans cette classe, des **activités de socialisation** sont organisées pour permettre à l'élève de développer ses compétences sociales, dans le but de réintégrer une nouvelle structure d'apprentissage (école ou autre établissement pédagogique).

La prise en charge est **limitée dans le temps**, elle permet à l'élève de retrouver un équilibre et de définir un projet personnel. Le conseil de classe assure le suivi du jeune dans le cadre de son projet et prend la décision de son retour vers une structure d'apprentissage. Il est chargé d'évaluer le projet pédagogique spécifique et décide de manière motivée du retour de l'élève dans une structure d'apprentissage correspondant à ses besoins.



LES CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX

Comme les CPMS classiques, les CPMS spécialisés ont pour objectif de **favoriser l'épanouissement de l'élève**.

Les équipes sont pluridisciplinaires et se composent :

- d'assistants sociaux ;
- de psychologues/assistants psychologues ;
- d'infirmiers.

L'équipe pluridisciplinaire intervient à la demande de l'école, des parents ou de l'élève lui-même. Elle veille aux bonnes conditions psychopédagogiques, psychologiques, sociales et médicales de l'enfant tout au long de sa scolarité.



Le CPMS auquel est rattaché un établissement scolaire est mentionné en p.19-31 pour l'enseignement primaire spécialisé et en p.34-54 pour l'enseignement secondaire spécialisé.

Les élèves ainsi que leur famille peuvent faire appel **gratuitement** au CPMS pour tous types de problèmes : orientation scolaire, problèmes familiaux, harcèlement, etc. Toutes les interventions sont soumises au **secret professionnel**.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ À DOMICILE

Lorsqu'un élève est dans l'impossibilité de se rendre à l'école car il ne peut se déplacer ou être transporté en raison de son handicap ou de sa maladie, il existe la possibilité de suivre un enseignement à domicile, dispensé par un établissement d'enseignement spécialisé.

Il peut être organisé **en primaire et en secondaire**, de manière **temporaire ou permanente**.

Les **conditions** pour y avoir accès sont :

- être inscrit de manière régulière dans un établissement d'enseignement spécialisé ;
- être inscrit dans l'établissement le plus proche de son domicile quel que soit le type d'enseignement organisé ;
- être dans l'impossibilité de se déplacer du fait du handicap ou de la maladie ;
- avoir fait l'objet d'un avis favorable de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé.

Celle-ci autorisera ou non l'enseignement à domicile, notamment en veillant à ce que cet enseignement contribue au développement de l'élève et qu'il ne freine pas son intégration sociale.



La demande, complétée de rapports médicaux, peut être introduite par la personne qui exerce l'autorité parentale auprès de la **Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire** : service de l'Enseignement spécialisé - située Rue Adolphe Lavallée 1 à 1080 Bruxelles.



L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPÉCIALISÉ

Il est destiné **aux enfants qui présentent des besoins éducatifs spécifiques**. L'enfant peut fréquenter l'enseignement primaire de l'âge de 6 ans jusqu'à 13 ans. Il peut prolonger sa scolarité au-delà de l'âge de 13 ans (jusqu'à un maximum de deux années supplémentaires), à condition que cela soit justifié par un avis conjoint du conseil de classe et du CPMS (Centre Psycho-Médico-Social).



Cet enseignement permet à chaque élève de progresser à **son propre rythme**, avec un **soutien différencié** pour favoriser l'intégration et le bien-être.

Les objectifs pédagogiques sont :

- l'acquisition de compétences scolaires ;
- l'apprentissage de l'autonomie ;
- le renforcement des interactions sociales.

Cet enseignement est organisé en 6 années d'études dans un **environnement structuré et évolutif**.

En comparaison, l'**enseignement primaire ordinaire** s'adresse à tous les enfants et les programmes sont conçus pour des capacités moyennes. Il met l'accent sur l'acquisition de compétences scolaires :

- la lecture ;
- les mathématiques ;
- les sciences.

LES DEGRÉS DE MATURITÉ

L'enseignement primaire spécialisé est organisé en 8 types (cfr. p.9) et structuré en **4 degrés de maturité**. Ceux-ci correspondent à des **niveaux d'apprentissage et de développement** et permettent d'adapter l'enseignement aux besoins des élèves, selon leur développement global (et non selon leur âge).

Premier degré de maturité = apprentissages préscolaires

Il correspond à **des élèves ayant des besoins importants en termes de développement global**.

L'enfant se trouve dans une phase où il apprend :

- les bases du comportement ;
- les premiers éléments de socialisation ;
- les premières compétences scolaires.

Il a besoin :

- d'une aide constante pour les tâches simples (comme aller aux toilettes ou se laver les mains) ;

- d'un accompagnement renforcé dans les domaines cognitif, moteur et social, où son développement reste en construction.

Margot a de grandes difficultés à suivre des consignes complexes, à tenir un crayon ou découper avec des ciseaux, boutonner ses vêtements, etc.

Deuxième degré de maturité = éveil des apprentissages scolaires

L'enfant présente un développement plus avancé sur le plan des capacités cognitives et comportementales. Cependant, **il n'atteint pas encore les attentes scolaires standards.**

Il est capable d'effectuer certaines tâches simples de manière plus autonome mais nécessite une supervision régulière.

Adam est capable de reconnaître quelques lettres et chiffres. Il peut aussi lire des mots simples avec de l'aide. Mais il a du mal à comprendre des concepts abstraits comme les opérations mathématiques complexes. Il éprouve des difficultés pour écrire lisiblement sur une ligne ou découper avec précision.

Troisième degré de maturité = maîtrise et développement des acquis

L'élève a une **compréhension plus solide des concepts scolaires** et peut accomplir de nombreuses tâches avec plus d'autonomie.

L'élève qui se trouve dans ce degré :

- maîtrise mieux les compétences scolaires ;
- développe ses capacités de socialisation.

Cependant, il peut encore rencontrer des difficultés dans certains domaines spécifiques ou face à des situations complexes.

Son rythme d'apprentissage se rapproche de celui de l'enseignement ordinaire, mais nécessite toujours d'être adapté à ses besoins particuliers.

Louise comprend les opérations plus complexes comme les tables de multiplications et commence à aborder des notions plus abstraites comme les fractions ou les mesures de temps. Elle peut organiser son travail et suivre un emploi du temps.

Quatrième degré de maturité = utilisation des acquis

Ce quatrième degré est destiné aux élèves qui démontrent une bonne autonomie et des compétences scolaires proches des niveaux standards, bien que des difficultés spécifiques persistent.

L'élève peut suivre une partie de l'enseignement avec moins de soutien individualisé tout en bénéficiant encore d'adaptations dans certaines matières.

Il est capable de travailler sur des **projets plus complexes avec un encadrement plus distant** et plus souple.

Arthur a une bonne maîtrise de la lecture et peut lire des textes de niveau primaire avec fluidité. Il comprend les consignes et sait résumer des histoires. Il est capable de réaliser des opérations mathématiques et de résoudre des problèmes simples, mais il peut encore rencontrer des difficultés avec des notions plus abstraites, comme les fractions ou les pourcentages.



LES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DE TYPE 2

Dans l'enseignement primaire, tous les types sont organisés (1 à 8). Cependant, le **type 2**, qui est destiné aux élèves présentant une **déficience intellectuelle modérée à sévère**, ne possède pas les mêmes degrés de maturité.

Premier degré de maturité = acquisition de l'autonomie et de la socialisation

L'élève présente un **développement restreint** sur les plans cognitif, social et moteur.

Il a des difficultés à comprendre des consignes simples et peut avoir une communication réduite.

Les **priorités éducatives** sont centrées sur :

- l'acquisition de l'autonomie de base (comme se nourrir ou s'habiller) ;
- la gestion des comportements fondamentaux.

Noah apprend à manger seul, à suivre une routine, à interagir de manière calme, etc.

Deuxième degré de maturité = apprentissage préscolaire

L'élève a progressé dans son autonomie de base.

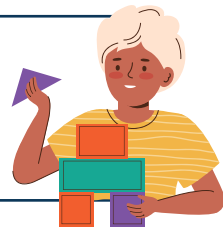
Il commence à **comprendre** et **suivre des consignes simples** mais **reste fortement dépendant de l'adulte** pour les tâches plus complexes.

Il est capable de :

- reconnaître des objets, couleurs et formes ;
- s'intéresser à des activités éducatives simples.

Sur le plan social, il commence à établir des relations avec les autres mais a encore besoin d'un encadrement important.

Lucas reconnaît des pictogrammes et des images, sait compter jusqu'à 10 et jouer seul.



Troisième degré de maturité = éveil des apprentissages scolaires

L'élève devient **plus autonome** dans certaines tâches. Il est capable de :

- reconnaître des lettres et des chiffres ;
- recopier des formes ou des mots simples.

Sur le plan social, les **interactions** deviennent **plus naturelles** mais des **difficultés persistent** dans les situations sociales complexes.

Camille sait lire des mots simples, effectuer des petites additions ou soustractions, travailler plus indépendamment.



Quatrième degré de maturité = approfondissement

L'élève montre un **bon niveau d'autonomie dans les activités quotidiennes**. Il commence à participer activement à des activités plus complexes tout en restant sous supervision.

Sur le plan scolaire, il a acquis des compétences simples (comme lire des phrases, faire des calculs de base) et peut suivre une séquence de tâches plus longue de manière autonome.

Sur le plan social, il est capable d'interagir naturellement avec ses camarades. Mais un **soutien reste nécessaire** dans certaines situations inhabituelles ou émotionnellement chargées.

Louna est autonome pour la gestion de son matériel ou la planification de sa journée.

LE PASSAGE ENTRE LES DEGRÉS DE MATURITÉ

Cette décision se base principalement sur **l'évolution de l'élève et ses capacités à atteindre les objectifs éducatifs adaptés**. Elle implique plusieurs acteurs qui s'assurent que l'élève progresse à son propre rythme et bénéficie du soutien nécessaire.

Le conseil de classe

Composé des enseignants qui suivent l'élève au quotidien, il évalue les progrès de l'élève et analyse :

- les compétences acquises par l'élève ;
- son développement global ;
- les difficultés qu'il rencontre et les stratégies mises en place pour y répondre.

Sur la base de ces observations, le conseil de classe recommande le passage à un degré supérieur ou le maintien dans le niveau actuel.

Le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS)

Il participe à l'évaluation des progrès de l'élève, en tenant compte de ses besoins spécifiques et de son bien-être global.

Il collabore avec le conseil de classe pour déterminer si l'élève est prêt à franchir un degré de maturité supérieur.

Les parents ou tuteurs

Au cours de ce processus, ils sont également consultés. Leur avis est pris en compte car ils connaissent bien leur enfant et peuvent fournir des informations importantes sur son comportement et ses progrès en dehors du cadre scolaire.



LES CRITÈRES DE PASSAGE

Plusieurs critères influencent la décision de faire passer un élève à un degré supérieur :

- la progression dans l'acquisition des compétences pédagogiques adaptées ;
- l'épanouissement personnel et social de l'élève ;
- la capacité de l'élève à suivre le programme du degré supérieur ;
- le bien-être psychologique et la motivation de l'enfant.

LE CERTIFICAT D'ÉTUDES DE BASE (CEB)

C'est un **examen officiel** marquant la **fin de l'enseignement primaire** et qui donne accès à l'enseignement secondaire.

Pour obtenir le CEB, il faut obtenir **minimum 50% dans chaque matière**.

Qui peut passer le CEB ?

- **Tous les élèves** de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'ils soient en enseignement ordinaire ou spécialisé ;
- Les élèves qui ont **au moins 11 ans** au 31 décembre de l'année de l'épreuve.

La participation de l'élève à l'examen est conditionnée à **l'avis du conseil de classe** et peut se faire à la demande des parents de l'enfant.

Contenu de l'épreuve

Le CEB évalue les compétences dans 4 matières :

- Français ;
- Mathématiques ;
- Éveil scientifique ;
- Éveil historique et géographique.

Tous les élèves passent la même épreuve, quel que soit le type d'enseignement suivi.

Aménagements raisonnables

Des **aménagements raisonnables** peuvent être mis en place pour les élèves atteints de **troubles de l'apprentissage** (par exemple : dyslexie) ou en situation de handicap (par exemple : cécité, surdité, etc.).

Exemples d'aménagements :

- temps supplémentaire ;
- supports adaptés ;
- modalités spécifiques de passation.

En cas d'échec

Si l'élève ne parvient pas à réussir l'examen, un accompagnement spécifique est mis en place afin de favoriser sa réussite future.

Cela passe par :

- Un bilan de compétences

- Évalue les acquis et identifie les difficultés de l'élève ;

- Couvre les matières principales (français, mathématiques, éveil).

- Un plan de remédiation personnalisé

- Activités ciblées pour combler les lacunes ;
- Suivi régulier par les enseignants et, si besoin, des spécialistes (orthopédagogues, logopèdes...).

Au terme de ce processus, l'élève peut repasser l'examen du CEB. Le conseil de classe peut aussi le lui attribuer si des progrès suffisants sont démontrés.

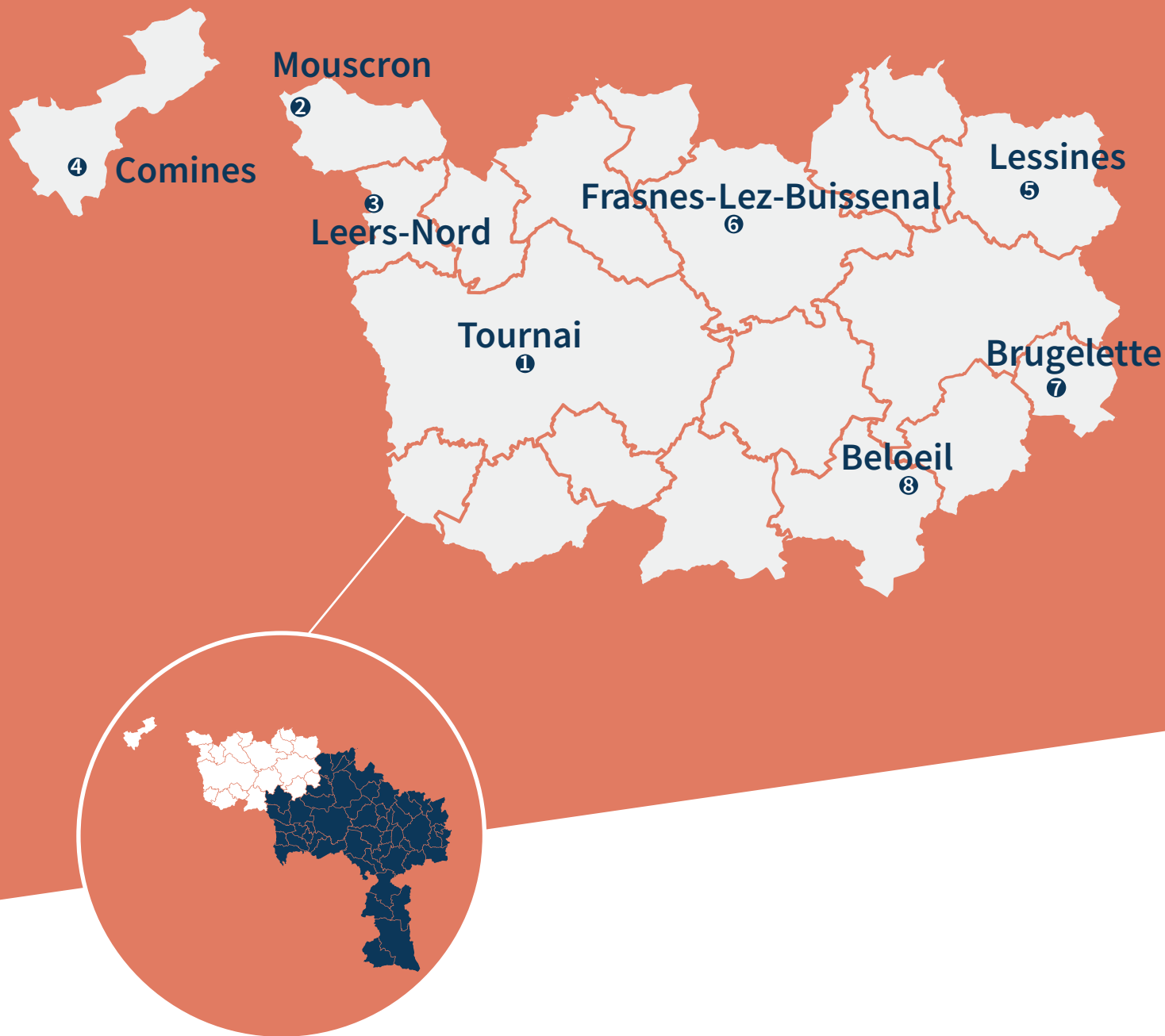




PLUS D'INFOS

www.enseignement.be/index.php?page=26754&navi=3376



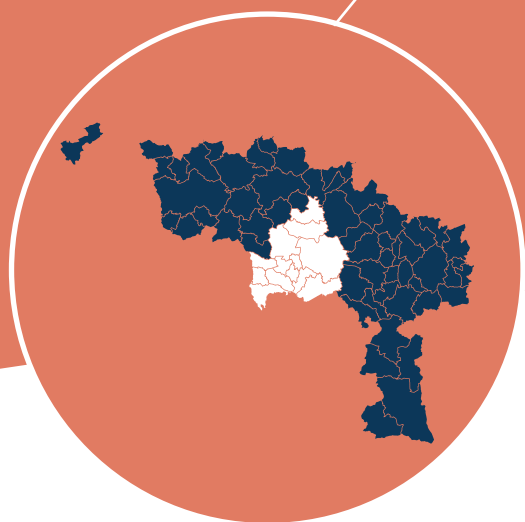
TOURNAI-MOUSCRON







N°			Type	CPMS
1	LE SAULCHOIR	Rue Guillaume Charlier n°132 7500 Tournai 069/25.33.21 saulchoirfondamental@hotmail.com	2, 4	CPMS libre de Tournai Rue des Jésuites n°29 7500 Tournai 069/22.03.73
1	LES P'TITS COLIBRIS	Rue du Crampon n°43 7500 Tournai 065/21.10.19 colibris.tournai@sec.cfwb.be	1, 8	CPMS libre de Tournai Rue des Jésuites n°29 7500 Tournai 069/22.03.73
1	LES CO'KAIN	Rue de Breuze n°9b 7540 Kain (Tournai) 065/45.24.30 efs.kain@gmail.com	1, 2, 8	CPMS WBE Mons Chaussée du Roeulx n°122 7000 Mons 065/35.36.53
2	L'ÉVEIL - LE CENTRE	Rue de la Coquinie n°285 7700 Mouscron 056/33.46.80 ecoledeleveil.mouscron@gmail.com	2, 4, 8	CPMS WBE Mons Chaussée du Roeulx n°122 7000 Mons 065/35.36.53
2	L'ÉVEIL - LA ROYENNE	Rue de la Royenne n°44 7700 Mouscron 056/33.46.80 ecoledeleveil.mouscron@gmail.com	2, 4	CPMS WBE Mons Chaussée du Roeulx n°122 7000 Mons 065/35.36.53
2	L'ÉVEIL - L'ARTEM	Rue du Beau-Chêne n°36 7700 Mouscron 056/33.46.80 ecoledeleveil.mouscron@gmail.com	2	CPMS WBE Mons Chaussée du Roeulx n°122 7000 Mons 065/35.36.53
2	LES BENGALIS	Rue de Rolleghem n°166 7700 Mouscron 056/33.21.26 lesbengalis@outlook.com	1, 2	CPMS libre de Mouscron Rue du Luxembourg n°37 7700 Mouscron 056/34.70.06
3	LA GOÉLETTE	Chemin Mitoyen n°12bis 7730 Leers-Nord 056/48.30.50 direction@lagolette.be	1, 2, 5	CPMS libre de Tournai Rue des Jésuites n°29 7500 Tournai 069/22.03.73

N°			Type	CPMS
4	LES AUBIERS	Avenue des Châteaux n°74 7780 Comines-Warnton 056/56.00.65 lesaubiers@gmail.com	1, 2	CPMS libre de Mouscron Rue du Luxembourg n°37 7700 Mouscron 056/34.70.06
5	LES AUDACIEUX	Parvis Saint-Roch n°18 7860 Lessines 068/33.45.80 direction@lesaudacieux.be	1, 8	CPMS Spécialisé libre Rue Paul Pastur n°104 7800 Ath 068/66.55.30
5	ROCH AUDACIEUX	Parvis Saint-Roch n°21 et 23 7860 Lessines 068/33.45.80 direction@lesaudacieux.be	1, 8	CPMS Spécialisé libre Rue Paul Pastur n°104 7800 Ath 068/66.55.30
5	PAS@PAS LESSINES	Chemin de Papignies n°38 7860 Lessines 068/33.63.11 pasapaslessines@gmail.com	2, 4	CPMS WBE ATH Boulevard de l'Hôpital n°32 7800 Ath 068/84.29.19
6	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DE FRASNES-LEZ-BUISSENAL	Route de Lessines n°27 7911 Frasnes-lez-Buissenal 069/55.96.65 sprimairefrasnes7911@yahoo.com	1, 3, 8	CPMS WBE Mons Chaussée du Roelux n°122 7000 Mons 065/35.36.53
6	LA CHOUET' PETITE ECOLE	Rue Oscar Soudant n°4 7911 Frasnes-lez-Buissenal 069/55.96.65 sprimairefrasnes7911@yahoo.com	1, 3	CPMS WBE Mons Chaussée du Roelux n°122 7000 Mons 065/35.36.53
7	INSTITUT SAINTE-GERTRUDE	Chemin de Wisbecq n°2 7940 Brugelette 068/45.49.42 direction.primaire@sainte-gertrude.be	1, 2, 3, 8	CPMS Spécialisé libre Rue Paul Pastur n°104 7800 Ath 068/66.55.30
8	L'ARC-EN-CIEL	Rue des Viviers au Bois n°50 7970 Beloeil 069/68.92.30 iespcf@arcencielbeloeil.net	1, 2	CPMS WBE Mons Chaussée du Roelux n°122 7000 Mons 065/35.36.53

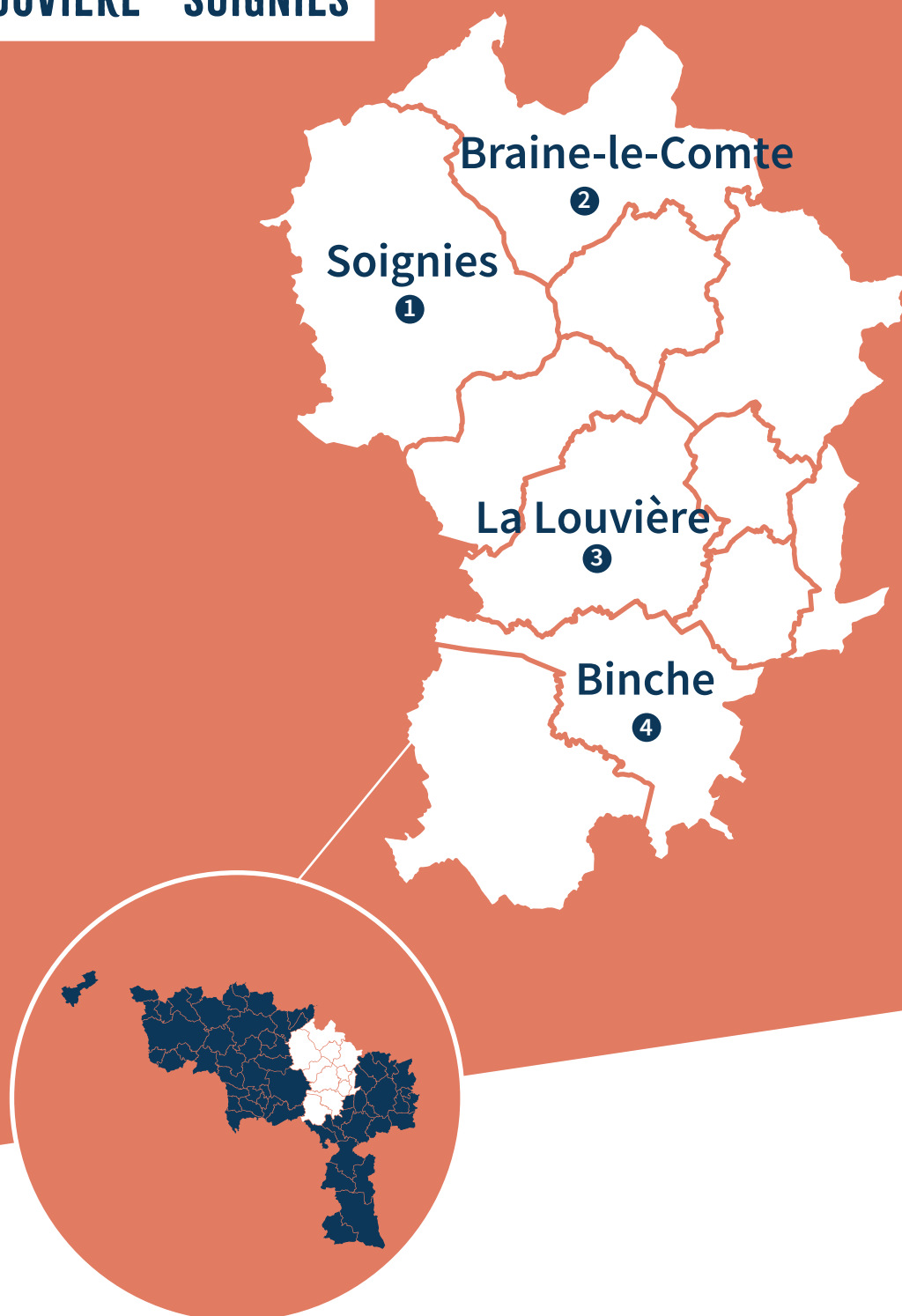
MONS-BORINAGE





N°			Type	CPMS
1	L'ESPÉRANCE	Rue du Joncquois n°120 7000 Mons 065/37.74.52 secretariat@ecolelesperance.be	1, 2, 8	CPMS libre de Hornu 2 Rue de Mot n°9 7301 Hornu 065/80.34.74
1	L'ARBRE VERT	Chaussée du Roeulx n°122 7000 Mons 065/33.70.59 directionarbrevert@gmail.com	2, 3, 4	CPMS WBE Mons Chaussée du Roeulx n°122 7000 Mons 065/35.36.53
1	CENTRE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DE MONS	Rue du Temple n°2 7011 Ghlin (Mons) 065/40.88.50 info.cpesm@hainaut.be	5, 6, 7, 8	CPMS provincial de La Louvière Boulevard Dolez n°56 7000 Mons 065/22.53.45
1	L'EAU VIVE	Rue de la Mine n°3 7012 Flénu (Mons) 065/82.27.14 vivian.javeline@ecoleleauvive7012.net	3, 8	CPMS libre de Hornu 2 Rue de Mot n°9 7301 Hornu 065/80.34.74
1	INSTITUT NOTRE-DAME (Classe inclusive)	Rue du Docteur Liénard n°4 7012 Jemappes (Mons) 0495/12.47.87 jemappes.ind@gmail.com	2	CPMS libre de Hornu 2 Rue de Mot n°9 7301 Hornu 065/80.34.74
1	L'ORÉE DU BOIS	Impasse de la Chapelle n°40 7021 Havré (Mons) 065/87.94.00 oree.dubois@hainaut.be	2, 3, 5	CPMS WBE Mons Chaussée du Roeulx n°122 7000 Mons 065/35.36.53
2	CENTRE SCOLAIRE SAINT-MICHEL	Rue d'Orléans n°12 7340 Pâturages (Colfontaine) 065/67.23.60 stmichel.paturages@gmail.com stmichel.paturages@skynet.be	2	CPMS libre de Hornu 2 Rue de Mot n°9 7301 Hornu 065/80.34.74

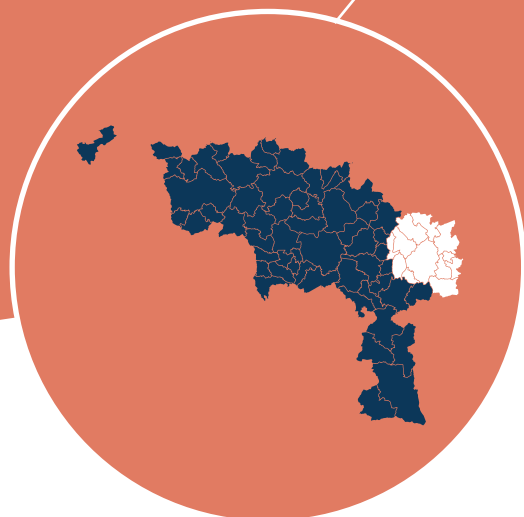
N°			Type	CPMS
2	LE PLEIN AIR	Rue du Berchon n°163 7340 Colfontaine 065/77.78.90 ecolelepleinair@gmail.com	1, 2, 3	CPMS libre de Hornu 2 Rue de Mot n°9 7301 Hornu 065/80.34.74
3	ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DE QUAREGNON - PLAT RIE	Rue du Plat Rie n°345 7390 Quaregnon 065/66.01.21 ec005395@adm.cfwb.be	1, 2, 8	CPMS WBE Mons Chaussée du Roelx n°122 7000 Mons 065/35.36.53




LA LOUVIÈRE - SOIGNIES






N°			Type	CPMS
1	LA SOURCE	Chaussée du Roeulx n°22 7060 Soignies 067/33.13.83 ecole@lasourcesoignies.be	1, 2, 3, 8	CPMS Libre 2 de Soignies Ruelle Scaffart n°2/z 7060 Soignies 067/33.44.52
1	LA ROSERAIE - SOIGNIES	Chemin de l'Epinois n°61 7060 Soignies 0476/09.49.22 ec001365@adm.cfwb.be	1, 2, 8	CPMS Auderghem Avenue Charles Schaller n°89 1160 Auderghem 02/673.70.87
2	LA ROSERAIE - BRAINE-LE-COMTE	Avenue de la Houssière n°100 7090 Braine-le-Comte 0476/09.49.22 ec001365@adm.cfwb.be	1, 2, 8	CPMS Auderghem Avenue Charles Schaller n°89 1160 Auderghem 02/673.70.87
3	IMP RENÉ THÔNE DE LA LOUVIÈRE	Rue du Temple n°3/5 7100 La Louvière 064/23.60.24 imp.lalouviere@hainaut.be	1, 3, 8	CPMS provincial de La Louvière Rue Paul Pastur n°33 7100 La Louvière 064/23.83.40
3	LE CLAIR LOGIS	Rue de Baume n°114 7100 La Louvière 064/26.62.18 cscaillet@lalouviere.be	1, 2, 3, 8	CPMS provincial de La Louvière Rue Paul Pastur n°33 7100 La Louvière 064/23.83.40
3	LE PIOLET	Rue de la Franco-Belge n°55 7100 La Louvière 064/26.46.53 lepiolet@hotmail.be	1, 2, 3	CPMS d'Erquelles Rue des Combattants n°95 6560 Erquelles 071/55.66.56
3	L'ENVOLÉE	Rue du Pensionnat n°20 7110 Houdeng-Aimeries 0472/02.23.46 direction.envoleehoudeng@ gmail.com	1, 2	CPMS WBE Mons Chaussée du Roeulx n°122 7000 Mons 065/35.36.53
4	CLERFAYT	Rue de Clerfayt n°104 7131 Waudrez (Binche) 0497/89.49.05 direction@ecoleclerfayt.com	1, 2, 8	CPMS d'Erquelles Rue des Combattants n°95 6560 Erquelles 071/55.66.56

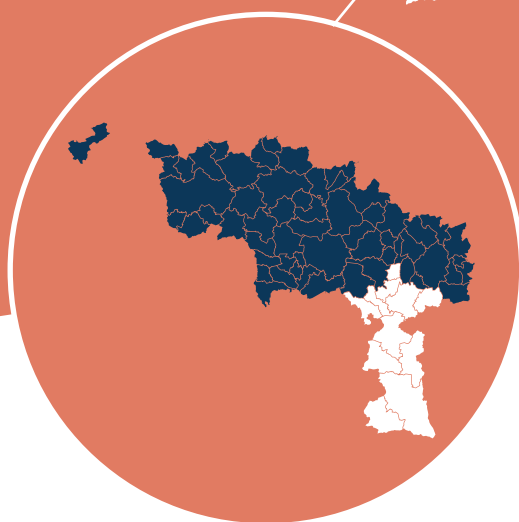
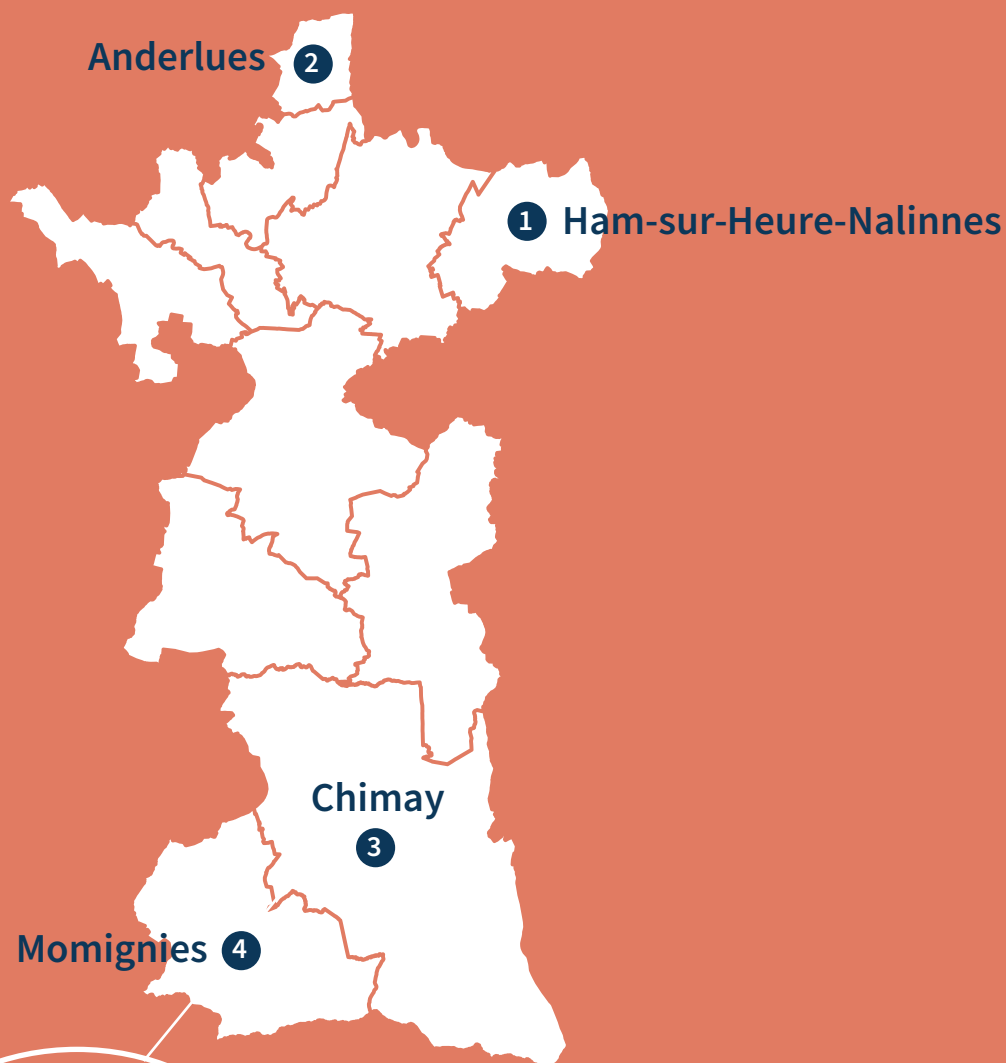
CHARLEROI






N°			Type	
1	BOIS MARCELLE	Rue de Nalines n°630 6001 Marcinelle 071/14.41.69 secretariat@ecole-boismarcelle.be	3, 5	CPMS libre de Charleroi 4 Rue de Beaumont n°71 6030 Marchienne-au-Pont 071/44.50.70
1	L'UNIVERS DU PETIT PRINCE	Rue de Nalines n°632 6001 Marcinelle 0476/01.22.14 j.elay@uppt2t5.be	2, 5	CPMS libre de Châtelet 2 Rue de la Station n°164 6200 Chatelet 071/38.69.69
1	IMP RENÉ THÔNE DE MARCINELLE	Rue du Débarcadère n°100 6001 Marcinelle 071/44.64.64 imp.marcinelle@hainaut.be	1, 2	CPMS provincial de Marcinelle Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle 071/43.32.83
1	LES CERISIERS	Rue de la Tombe n°307 6001 Marcinelle 071/36.42.93 marcinelle.lescerisiers@charleroi.be	1, 8	CPMS provincial de Marcinelle Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle 071/43.32.83
1	IMP RENÉ THÔNE DE MARCHIENNE-AU-PONT	Rue de Beaumont n°266 6030 Marchienne-au-Pont 071/29.19.00 imp.marchienne@hainaut.be	1, 3, 8	CPMS provincial de Marcinelle Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle 071/43.32.83
1	LA CORDÉE	Rue des Déportés n°34 6031 Monceau-sur-Sambre 071/52.76.66 direction@lacordee.be	1, 8	CPMS libre de Charleroi 2 Rue de Beaumont n°71 6030 Marchienne-au-Pont 071/51.53.51
1	INSTITUT JEAN HERBET	Faubourg de Charleroi n°3b 6041 Gosselies 071/35.22.68 centrehebert@outlook.com	1, 2, 4, 8	CPMS libre de Charleroi 5 Rue de l'Est n°10 6041 Gosselies 071/37.20.05

N°			Type	
1	INSTITUT JEAN HERBET 2	Rue de la Madeleine n°21 6041 Gosselies 071/25.49.00 centrehebert@outlook.com	4	CPMS libre de Charleroi 5 Rue de l'Est n°10 6041 Gosselies 071/37.20.05
1	ÉCOLE CLINIQUE PROVINCIALE DE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Rue de Lodelinsart n°157 6061 Montignies-sur-Sambre 071/41.13.18 imp.ec@hainaut.be	4, 5	CPMS provincial de Marcinelle Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle 071/43.32.83
2	SAINT-EXUPÉRY	Rue de l'Abbaye d'Aulne n°4 6142 Leernes 071/51.50.42 ec001062@adm.cfwb.be	3	CPMS d'Erquelines Rue des Combattants n°95 6560 Erquelines 071/55.66.56
3	ÉCOLE FONDAMENTALE SPÉCIALISÉE DE CHÂTELET-FARCIENNES (classe inclusive)	Rue des Communes n°5a 6181 Gouy-Lez-Piéton 0493/86.66.67 direction.farciennes@gmail.com	2	CPMS WBE Châtelet Rue des Gravelles n°49 6200 Châtelet 071/38.86.56
3	LA CLAIRE JOIE	Place Larsimont n°1 6183 Trazegnies 071/46.68.38 clairejoietrazegnies@gmail.com	1, 2, 3	CPMS provincial de Marcinelle Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle 071/43.32.83
4	ÉCOLE FONDAMENTALE SPÉCIALISÉE DE FARCIENNES	Grand Place n°68 6240 Farciennes 071/38.85.70 direction.farciennes@gmail.com	1, 2, 8	CPMS WBE Châtelet Rue des Gravelles n°49 6200 Châtelet 071/38.86.56
4	LE BOSQUET	Rue des écoles n°5 6240 Farciennes 071/26.01.90 secretariat.bosquet.fosses@gmail.com	2	CPMS WBE Philippeville Rue de la Calamine n°36 5600 Philippeville 071/66.75.03
5	MONT-CHEVREUIL	Rue François Dimanche n°42 6250 Roselies 071/74.04.92 mont-chevreuil@hotmail.com	1, 2	CPMS libre de Charleroi 1 Rue de Beaumont n°71 6030 Marchienne-au-Pont 071/74.04.92

THUIN



N°			Type	
1	EPES CF DE NALINNES	Rue des Boutis n°62 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes 071/21.50.41 maite.milauvre@eesp-nalannes.be	1, 3, 8	CPMS WBE Châtelet Rue des Gravelles n°49 6200 Châtelet 071/38.86.56
2	ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ D'ANDERLUES	Rue Auguste Guerlement n°34 6150 Anderlues 071/52.63.87 epescf.anderlues@swing.be	1, 2, 8	CPMS WBE Philippeville Rue de la Calamine n°36 5600 Philippeville 071/66.75.03
3	INSTITUT SAINTE-CHRÉTIENNE	Boulevard Louise n°23 6460 Chimay 060/21.11.75 direction@iscprimspec.be	1, 2, 8	CPMS libre de Chimay Rue Fromenteau n°18 6460 Chimay 060/21.14.05
4	HEUREUX ABRI : ÉCOLE ARC-EN-CIEL	Rue des Quewettes n°3 6596 Seloignes 060/45.90.55 valentin.dardenne@heureuxabri.be	1, 3	CPMS provincial de Marcinelle Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle 071/43.32.83



L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ

Ce type d'enseignement s'adresse aux **adolescents de 12 à 18 ans qui présentent des besoins éducatifs particuliers** (21 ans sur dérogation). Il vise à leur offrir un environnement adapté à leurs difficultés, tout en tenant compte de leurs capacités individuelles.

Cette **limite d'âge peut être dépassée** dans certaines situations, notamment pour les élèves inscrits dans un enseignement spécialisé en alternance.

L'enseignement secondaire spécialisé est organisé en types (cfr. p.9). Il est aussi **organisé en quatre formes**, selon les objectifs de l'enseignement. Chaque forme suit un rythme personnalisé, **organisé en phases**, qui représentent le temps nécessaire à l'élève pour atteindre certains objectifs. C'est l'école et le CPMS (Centre Psycho-Médico-Social) qui déterminent la durée de chaque phase, selon les besoins de l'élève.

LES QUATRE FORMES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Forme	Types concernés	Objectif principal	Organisation (Phases)	Fin de parcours	Diplôme ou attestation
1	2, 3, 4, 5, 6	Adaptation sociale : vie quotidienne en milieu de vie protégé	1 phase unique	Centre ou service d'accueil de jour	Attestation de fréquentation
2	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	Adaptation sociale et professionnelle : travail en milieu adapté	2 phases : <ul style="list-style-type: none"> ■ socialisation ; ■ préparation à la vie active 	Entreprise de travail adapté (ETA)	Attestation de fréquentation avec compétences acquises CEB possible selon conseil de classe
3	1, 3, 4, 5, 6, 7, 8	Insertion professionnelle en milieu ordinaire	3 phases : <ul style="list-style-type: none"> ■ orientation ; ■ spécialisation ; ■ qualification 	Emploi ordinaire	CEB (phase 2 si pas encore acquis) Certificat de qualification (phase 3)
4	1, 3, 4, 5, 6, 7	Enseignement général, technique, artistique ou professionnel	Selon le rythme de l'enseignement ordinaire, avec adaptations	Emploi ordinaire ou poursuite d'études/ formations supérieures	Diplômes ou certificats équivalents à l'enseignement ordinaire



Dans les formes 3 et 4, l'élève peut suivre un enseignement en alternance ! (cfr. p.55)

LES ÉLÈVES DE TYPE 8

Quelques particularités à mentionner :

Les élèves de type 8 peuvent **uniquement** intégrer la **forme 3**, sous certaines conditions :

- **Nepas avoir obtenu le CEB** (Certificat d'Etudes de Base) après l'enseignement primaire spécialisé ou une intégration en primaire ordinaire ;
- Avoir reçu une **attestation d'orientation vers l'enseignement spécialisé** ;
- Obtenir un **avis favorable** du conseil de classe, du CPMS (Centre Psycho-Médico-Social) et, si besoin, du pôle territorial ;
- Recevoir l'**accord des parents**.

Un élève de type 8 qui a déjà obtenu son CEB ne peut pas fréquenter la forme 3 dans l'enseignement spécialisé. Il doit rester dans l'enseignement ordinaire avec un accompagnement renforcé.

LES CERTIFICATS ET DIPLÔMES

A la fin de ses études secondaires, l'élève obtient une certification différente selon la forme d'enseignement suivie.

FORME 1

L'élève obtient une **attestation de fréquentation** qui lui permet d'intégrer un centre ou un service de jour.

FORME 2

L'élève obtient :

- soit une **attestation de fréquentation** avec compétences acquises ;
- soit un **CEB** (Certificat d'Etudes de Base) (cfr. p.17).

Les élèves issus de la forme 1 et de la forme 2 ne peuvent pas passer dans l'enseignement ordinaire, sauf cas exceptionnels.

FORME 3

Au terme de la phase 2, l'élève peut obtenir son CEB s'il ne l'a pas encore réussi.

S'il termine la phase 3 avec réussite, l'élève obtient un **certificat de qualification professionnelle** dans le domaine de son choix : agronomie, industrie, construction, hôtellerie-alimentation, habillement-textile, économie, services aux personnes, etc.

Ce certificat permet l'**entrée dans le monde du travail ordinaire**.

Si l'élève termine la phase 3 sans avoir réussi, il reçoit une **attestation de fréquentation** ou une **attestation des compétences acquises**.

Si l'élève a les capacités de poursuivre en 5^e année de l'enseignement professionnel ordinaire, le Conseil de classe délivre un certificat d'enseignement secondaire professionnel du 2^e degré.



FORME 4

L'élève obtient les **mêmes certificats de qualification** que dans l'**enseignement secondaire ordinaire**.

Il peut donc entrer sur le marché du travail ou poursuivre sa scolarité, par exemple dans l'enseignement supérieur ou pour adultes.

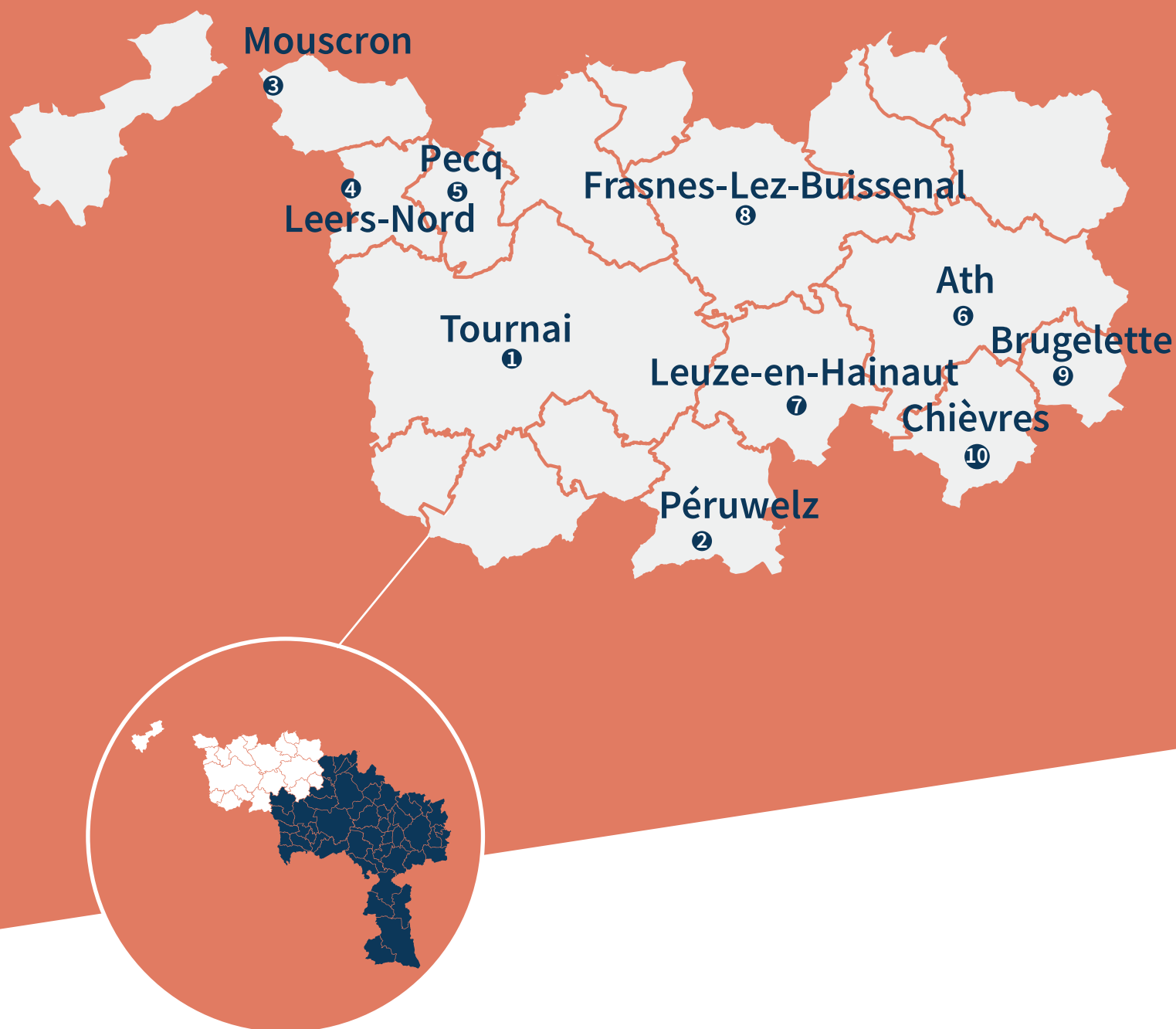


Je peux apprendre à mon rythme, et surtout, on m'aide à gérer mes émotions. J'ai des moments où je peux parler de ce que je ressens et on me donne des solutions pour me calmer quand je sens que je vais exploser. Ça m'aide aussi à m'entendre mieux avec les autres élèves.

Louison - 15 ans
(Troubles caractériels)





TOURNAI-MOUSCRON







BON À SAVOIR



La **Forme 1** est un enseignement secondaire spécialisé d'**adaptation sociale**.



La **Forme 2** est un enseignement secondaire spécialisé d'**adaptation sociale et professionnelle**.



N°			Type	Forme	Option	CPMS
1	L'ETINCELLE	Rue des Pères n°16 7500 Tournai 069/64.03.02 contact@les-colibris.be	2, 3, 4	1	Adaptation sociale	CPMS libre de Tournai Rue des Jésuites n°29 7500 Tournai 069/22.03.73
1	INSTITUT LIBRE DES MÉTIERS - TOURNAI	Chaussée de Lille n°198 7500 Tournai 069/88.92.61 info@institut-libre-metiers.be	1, 3, 8	3	<u>Economie</u> : Auxiliaire magasin <u>Habillement et textile</u> : Ouvrier retoucheur, piqueur polyvalent <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Commis de cuisine et de salle <u>Services aux personnes</u> : Technicien de surface, aide logistique en collectivité	CPMS libre de Tournai Rue des Jésuites n°29 7500 Tournai 069/22.03.73
1	LE RICOCHET	Rue du Général Piron n°2 7500 Tournai 069/88.06.72 contact@les-colibris.be	5	4	<u>Cours généraux</u> <u>Activités techniques</u> , artistiques, musicales ou manuelles	CPMS libre de Tournai Rue des Jésuites n°29 7500 Tournai 069/22.03.73
1	LE TRÉFLE	Avenue des Bouleaux n°60B 7500 Tournai 069/21.43.69 secretariat.letrefle@letrefle.be	2, 3, 4	1, 2	Adaptation sociale et professionnelle	CPMS WBE Mons Chaussée du Roelux n°122 7000 Mons 065/35.36.53

N°			Type	Forme	Option	CPMS
1	<p>LE TRÊFLE - IMPLANTATION DE TEMPLEUVE</p>	<p>Rue des Combattants de Templeuve n°1 7520 Templeuve (Tournai) 069/76.72.42 secretariat.letrefle@letrefle.be</p>	<p>1, 2, 3, 4, 8</p>	<p>2, 3</p>	<p><u>Agronomie</u>: Jardinier d'entretien, ouvrier en exploitation horticole <u>Construction</u>: Monteur en sanitaire, maçon, carreleur, ouvrier d'entretien du bâtiment et son environnement <u>Economie</u>: Auxiliaire de magasin <u>Hôtellerie et alimentation</u>: Commis de collectivité, commis de cuisine de restaurant, commis de salle, ouvrier en boulangerie-pâtisserie <u>Service aux personnes</u>: Aide ménager, technicien de surface</p>	<p>CPMS WBE Mons Chaussée du Roeux n°122 7000 Mons 065/35.36.53</p>
1	<p>INSTITUT LIBRE DES MÉTIERS - KAIN</p>	<p>Place n°10 7540 Kain (Tournai) 069/22.46.91 info@institut-libre-metiers.be</p>	<p>1, 3</p>	<p>3</p>	<p><u>Construction</u>: Maçon, carreleur, ferronnier, ouvrier paveur, monteur sanitaire, ouvrier peintre en bâtiment, ouvrier poseur de revêtement de sol, monteur-placeur d'éléments menuisés <u>Industrie</u>: Aide mécanicien garage</p>	<p>CPMS libre de Tournai Rue des Jésuites n°29 7500 Tournai 069/22.03.73</p>
1	<p>LE SAULCHOIR</p>	<p>Rue du Saulchoir n°56 7540 Kain (Tournai) 069/22.27.33 contact@les-colibris.be</p>	<p>2, 3, 4</p>	<p>1, 2</p>	<p>Adaptation sociale et professionnelle</p>	<p>CPMS libre de Tournai Rue des Jésuites n°29 7500 Tournai 069/22.03.73</p>

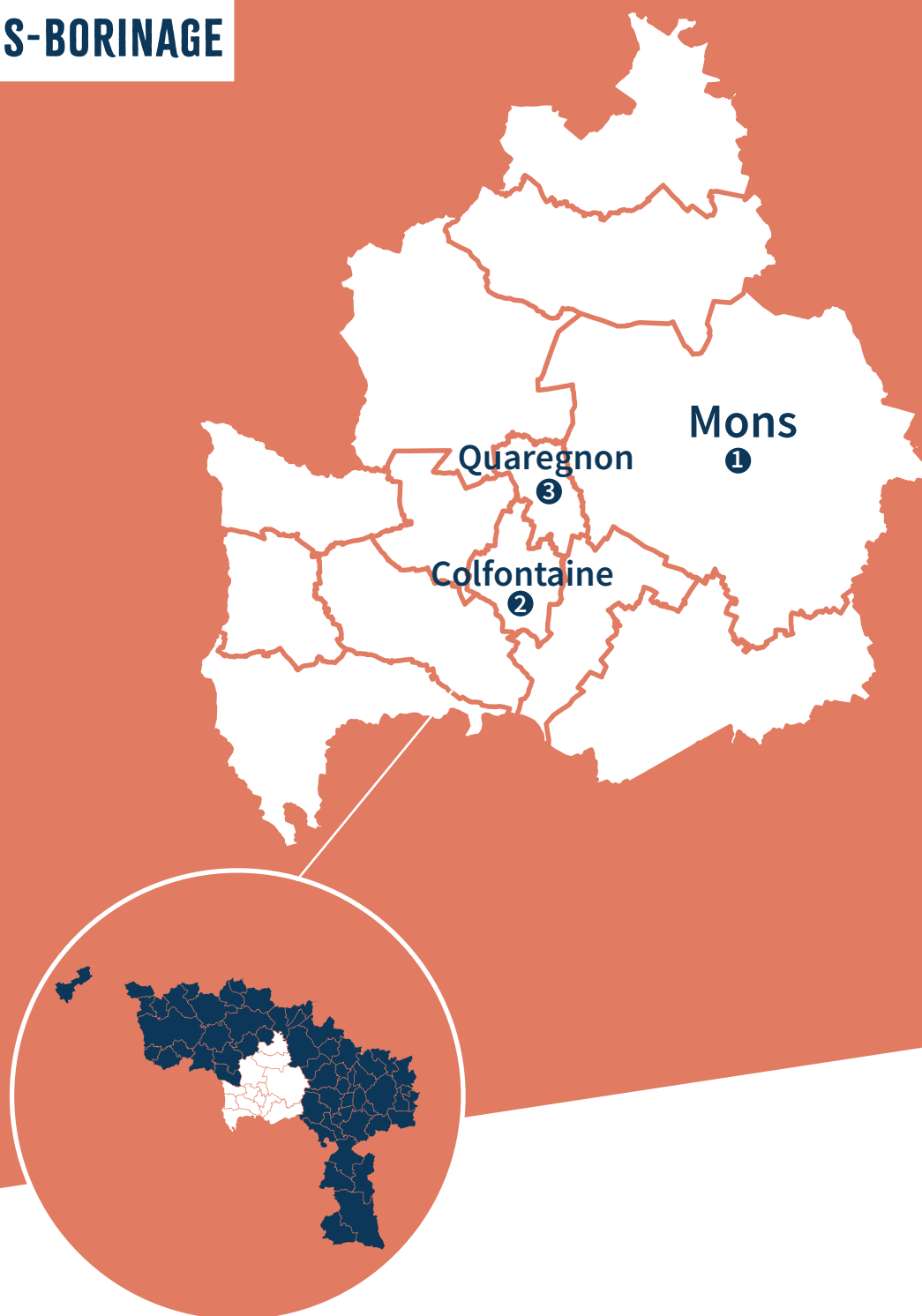
N°			Type	Forme	Option	CPMS
2	EPSIS LE FOYER - FORME 3	Place de Roucourt n°11B 7601 Roucourt (Péruwelz) 069/77.99.00 direction@epsislefoyer.be	1, 2	3	<u>Agronomie</u> : Jardinier d'entretien, ouvrier en exploitation horticole Construction : Maçon, jointoyeur, ravaleur de façade, paveur, carreleur, monteur-placeur d'éléments menuisés <u>Industrie</u> : Ferronnerie, métallier, peintre en carrosserie, préparateur de travaux de peinture, aide-mécanicien en cycles et petits moteurs	CPMS Spécialisé libre Rue Paul Pastur n°104 7800 Ath 068/66.55.30
2	EPSIS LE FOYER - FORME 2	Place de Roucourt n°11B 7601 Roucourt (Péruwelz) 069/77.99.00 direction@epsislefoyer.be	2, 3	2	Adaptation sociale et professionnelle	CPMS Spécialisé libre Rue Paul Pastur n°104 7800 Ath 068/66.55.30
3	LE CARRICK	Avenue des Arbalétriers n°40 7700 Mouscron 056/34.78.35 contact@les-colibris.be	2, 3, 4	1	Adaptation sociale	CPMS libre de Tournai Rue des Jésuites n°29 7500 Tournai 069/22.03.73

N°			Type	Forme	Option	CPMS
3	INSTITUT LE TREMPLIN POSSIBILITÉ DE CEFA	Rue de la Bouverie n°25 7700 Mouscron 056/85.47.80 contact@les-colibris.be	1, 8	3	<u>Agronomie</u> : Horticulture <u>Construction</u> : Maçonnerie, Carrelage et pavage, Menuiserie, Peinture, Chauffage et sanitaire, Couverture <u>Habillement et textile</u> : Habillement <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Premier commis de cuisine, Commis de salle, Boucherie-Charcuterie, AFA (Boulangerie) <u>Service aux personnes</u> : Aide logistique en collectivité, Technicien de surface	CPMS libre de Mouscron Rue du Luxembourg n°37 7700 Mouscron 056/34.70.06
4	LES TRIEUX A	Rue du Cornet n°47 7730 Leers-Nord 056/48.10.10 lestrieux@les-trieux.be	1, 2, 3, 8	1, 2, 3, 4	<u>Construction</u> : Ouvrier du bâtiment et son environnement <u>Economie</u> : Equipement logistique en magasin <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Commis de cuisine	CPMS libre de Tournai Rue des Jésuites n°29 7500 Tournai 069/22.03.73
4	LES TRIEUX BIS	Rue de Berne n°1 7730 Leers-Nord 056/48.10.12 lestrieux@les-trieux.be	2, 3	1	Adaptation sociale	CPMS libre de Tournai Rue des Jésuites n°29 7500 Tournai 069/22.03.73

N°			Type	Forme	Option	CPMS
5	<p>LE TRÈFLE – IMPLANTATION DE PECQ</p> <p>POSSIBILITÉ DE CEFA</p>	<p>Rue de Lannoy n°53 7740 Pecq 069/59.03.01 secretariat.letrefle@letrefle.be</p>	<p>1, 2, 3, 8</p>	<p>1, 2, 3, 4</p>	<p><u>Agronomie</u>: Jardinier d'entretien, ouvrier en exploitation horticole</p> <p><u>Construction</u>: Monteur en sanitaire, maçon, carreleur, ouvrier d'entretien du bâtiment et son environnement</p> <p><u>Economie</u>: auxiliaire de magasin</p> <p><u>Hôtellerie et alimentation</u>: commis de collectivité, commis de cuisine de restaurant, commis de salle, ouvrier en boulangerie-pâtisserie</p> <p><u>Service aux personnes</u>: aide ménager, technicien de surface</p>	<p>CPMS WBE Mons Chaussée du Roelux n°122 7000 Mons 065/35.36.53</p>
6	<p>INSTITUT TECHNIQUE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ (ITESS)</p>	<p>Boulevard du Château n°14 7800 Ath 068/26.88.83 secretariat.esath@gmail.com</p>	<p>1, 3, 8</p>	<p>3</p>	<p><u>Construction</u>: Maçonnerie, Carrelage, Peinture, Ferronnerie</p>	<p>CPMS Spécialisé libre Rue Paul Pastur n°104 7800 Ath 068/66.55.30</p>
7	<p>SAINT-FRANÇOIS DE SALES</p>	<p>Rue Saint-Martin n°3 7900 Leuze-en-Hainaut 069/66.56.50 saintfrancois.leuze@gmail.com</p>	<p>1, 8</p>	<p>3</p>	<p><u>Hôtellerie et alimentation</u>: Commis de cuisine de restauration, Commis de cuisine de collectivité, Agent de fabrication alimentaire, Opérateur de production en industrie alimentaire</p> <p><u>Service aux personnes</u>: Aide-ménager, Aide logistique en collectivité</p>	<p>CPMS Spécialisé libre Rue Paul Pastur n°104 7800 Ath 068/66.55.30</p>



N°			Type	Forme	Option	CPMS
7	LA PORTE OUVERTE	Rue du Couvent n°42 7903 Blicquy (Leuze-en-Hainaut) 069/64.69.50 epis.blicquy@yahoo.fr	1, 3, 4	1, 3	<u>Agronomie</u> : Horticulture, palefrenier <u>Economie</u> : Travaux de magasin, Travaux de bureau, logistique sportive	CPMS Spécialisé libre Rue Paul Pastur n°104 7800 Ath 068/66.55.30
8	IESPS	Route de Lessines n°27 7911 Frasnes-Lez-Buissenal 069/86.68.55 secretariatspfrasnes@hotmail.com	1, 2, 3, 8	2, 3	<u>Agronomie</u> <u>Alimentation</u> <u>Construction</u> <u>Hôtellerie</u> <u>Industrie</u> <u>Services aux personnes</u>	CPMS WBE Mons Chaussée du Roetulx n°122 7000 Mons 065/35.36.53
9	SAINTE-GERTRUDE	Rue de Bauffe n°2 7940 Brugelette 068/45.49.41 secretariat@sainte-gertrude.be	1, 2, 3, 4, 8	1, 2, 3, 4	<u>Agronomie</u> : Palefrenier <u>Construction</u> : Ouvrier d'entretien du bâtiment et de son environnement <u>Habillement</u> : Ouvrier retoucheur, Piqueur Polyvalent <u>Service aux personnes</u> : Aide-Ménagère, Aide logistique de collectivité, Technicien de surface – Nettoyeur, Ouvrier en blanchisserie - Nettoyage à sec	CPMS Spécialisé libre Rue Paul Pastur n°104 7800 Ath 068/66.55.30
10	LE TRÉFLE - IMPLANTATION DE CHIÈVRES	Grand'Rue n°5 7950 Chièvres 068/65.73.37 chievres@letrefle.be	2, 3, 4	1, 4	<u>Economie</u> : Travaux de bureau, auxiliaire administratif et d'accueil	CPMS WBE Mons Chaussée du Roetulx n°122 7000 Mons 065/35.36.53



MONS-BORINAGE



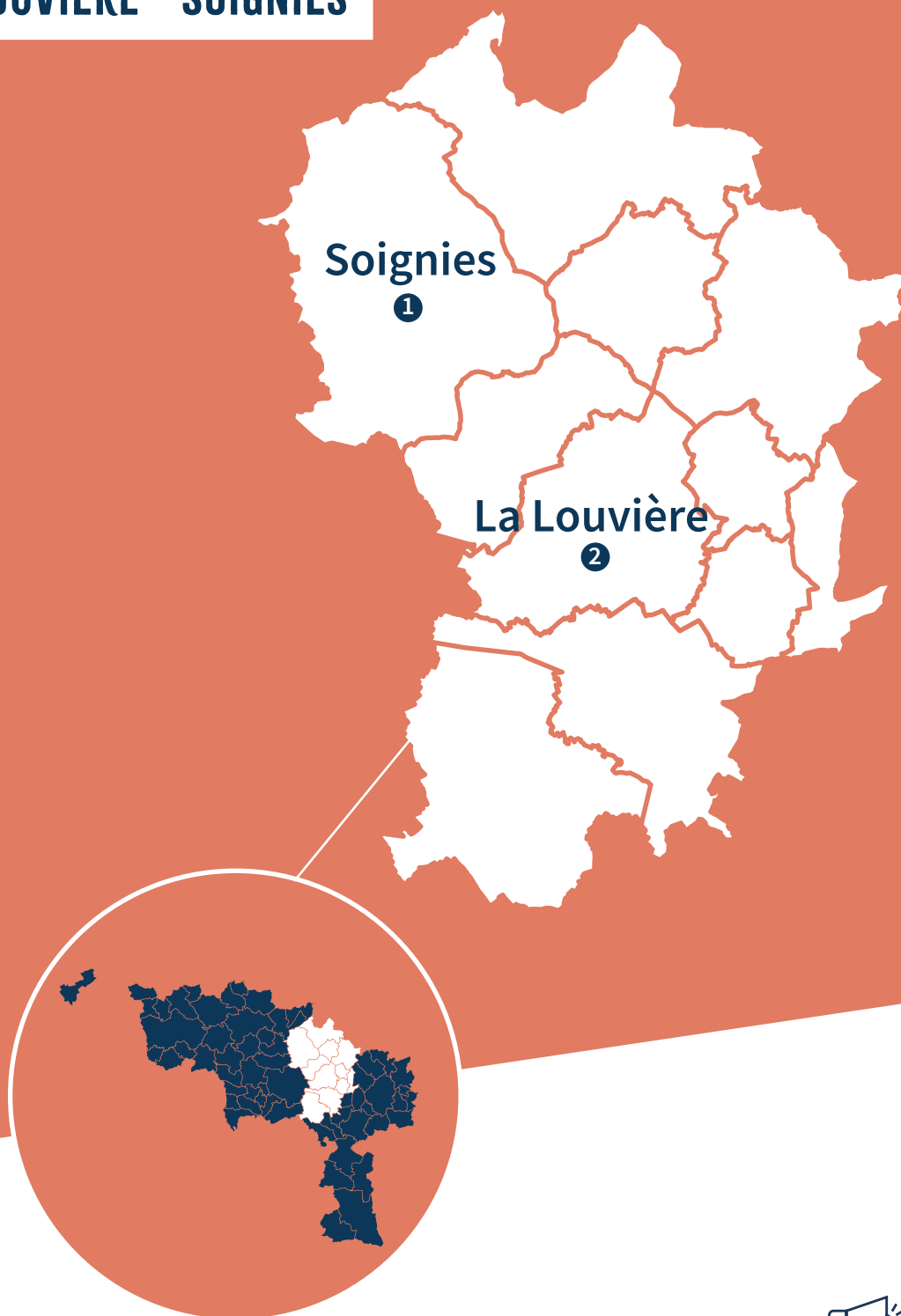
La **Forme 1** est un enseignement secondaire spécialisé d'**adaptation sociale**.

La **Forme 2** est un enseignement secondaire spécialisé d'**adaptation sociale et professionnelle**.

N°			Type	Forme	Option	CPMS
1	<p>CPESM – CENTRE PROVINCIAL D’ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DE MONS</p>	<p>Rue du Temple, 2 7011 Ghlin (Mons) 065/40.88.50 info@cpesm@hainaut.be</p>	5, 6, 7, 8	1, 3, 4	<p><u>Agronomie</u> : Ouvrier jardinier d’entretien <u>Construction</u> : Ouvrier en peinture du bâtiment <u>Economie</u> : Encodeur de données, Secréariat-tourisme, Téléphoniste-assistant de réception Services aux personnes : Aide ménager Titres services, Assistant logistique en milieu de soin et collectivité</p>	<p>CPMS provincial de La Louvière Boulevard Dolez n°56 7000 Mons</p>
1	<p>INSTITUT SAINT-VINCENT</p>	<p>Rue de France n°39 7034 Obourg (Mons) 065/31.82.41 secretariat@saintvincentobourg.be</p>	2, 3	2	<p>Adaptation sociale et professionnelle</p>	<p>CPMS libre de Hornu 2 Rue de Mot n°9 7301 Hornu 065/80.34.74</p>
2	<p>INSTITUT SAINT-VINCENT POSSIBILITÉ DE CEFA</p>	<p>Rue de France n°39 7034 Obourg (Mons) 065/31.82.41 secretariat@saintvincentobourg.be</p>	1, 3, 8	3	<p>Aide aux personnes : Aide logistique de collectivité <u>Construction</u> : Ouvrier d’entretien du bâtiment et son environnement <u>Economie</u> : Auxiliaire de magasin, Encodeur de données, Assistant de réception-téléphoniste <u>Habillement et textile</u> : Ouvrier retoucheur <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Agent de fabrication du secteur alimentaire</p>	<p>CPMS libre de Hornu 2 Rue de Mot n°9 7301 Hornu 065/80.34.74</p>

N°			Type	Forme	Option	CPMS
2	LA CORDÉE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SPÉCIALISÉ LIBRE	Rue du Berchon n°159 7340 Wasmes (Colfontaine) 065/78.59.33 lacordee@skynetmail.be	1, 3, 8	3	<u>Agronomie</u> : Ouvrier jardinier <u>Construction</u> : Monteur-placeur d'éléments menuisés, Maçon, Peintre décorateur, Ferronnier	CPMS libre de Hornu 2 Rue de Mot n°9 7301 Hornu 065/80.34.74
2	LA CLAIRIÈRE	Rue du Berchon n°161 c 7340 Colfontaine 065/78.57.71 direction@ecoleclairiere.be	1, 2, 3, 4, 8	1, 2, 3	<u>Economie</u> : Auxiliaire de magasin, Équipier logistique <u>Habillement</u> : Ouvrier retoucheur, Piqueur polyvalent <u>Hôtellerie</u> : Commis de cuisine, Commis de cuisine de collectivité <u>Services aux personnes</u> : Technicien de surface nettoyeur, Ouvrier en blanchisserie-nettoyage à sec, Aide ménager	CPMS libre de Hornu 2 Rue de Mot n°9 7301 Hornu 065/80.34.74
3	ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DE QUAREGNON	Rue du Plat Rie 345 7390 Quaregnon 065/61.31.82 ec005395@adm.cfwb.be	1, 2, 3, 8	1, 2, 3	<u>Agronomie</u> : Ouvrier en exploitation horticole, Jardinier d'entretien ou d'aménagement <u>Construction</u> : Auxiliaire du bâtiment, Carreleur, Maçon <u>Economie</u> : Auxiliaire de magasin, Encodeur de données <u>Industrie</u> : Aide-mécanicien garagiste, Ferronnier <u>Hôtellerie</u> : 1 ^{er} commis de cuisine, Commis de cuisine de collectivité <u>Services aux personnes</u> : Aide logistique en milieu des soins et collectivités	CPMS WBE Mons Ch. du Roelx n°122 7000 Mons 065/35.36.53



LA LOUVIÈRE - SOIGNIES





BON À SAVOIR

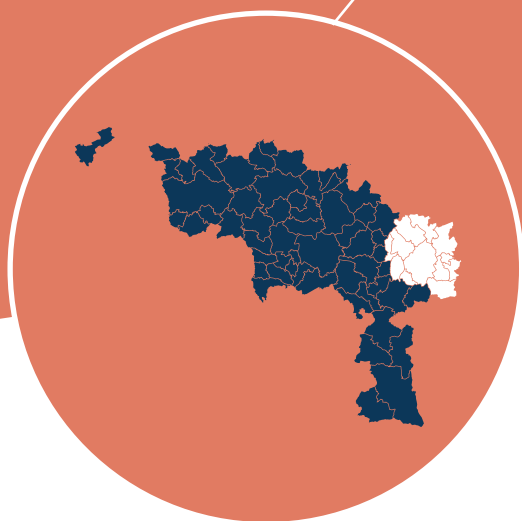
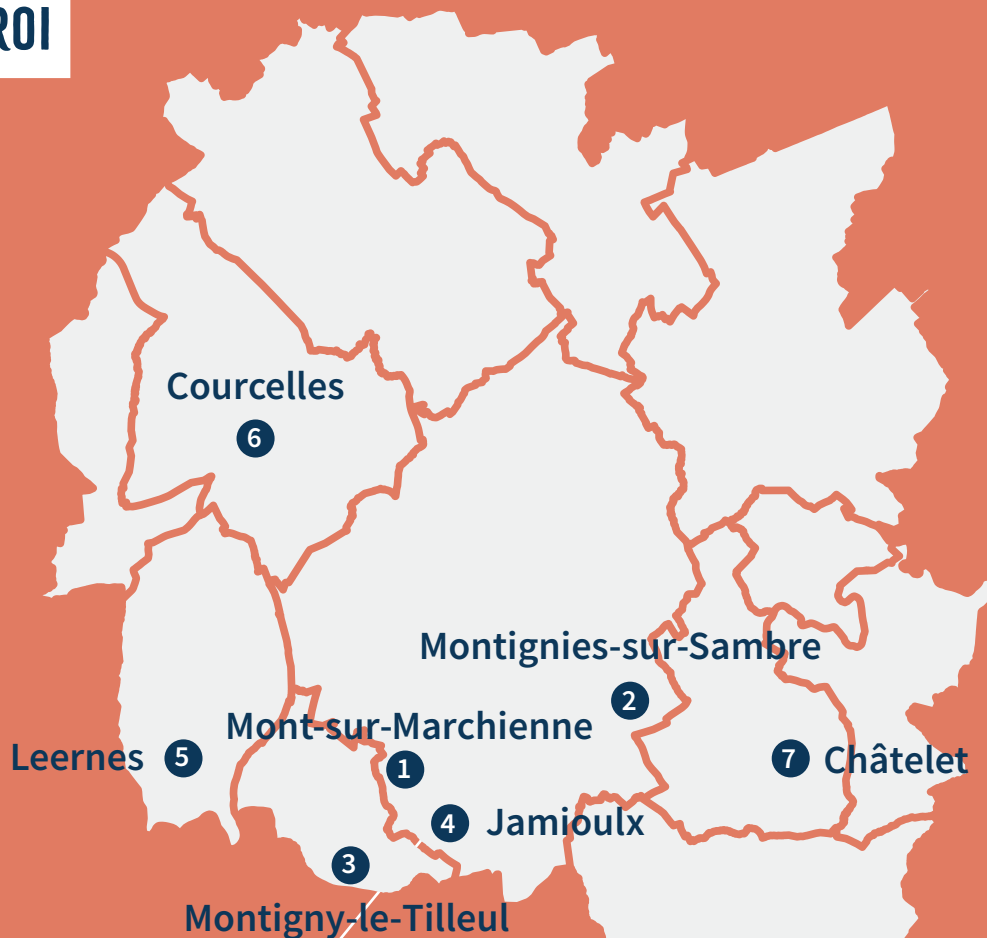
La **Forme 1** est un enseignement secondaire spécialisé d'**adaptation sociale**.

La **Forme 2** est un enseignement secondaire spécialisé d'**adaptation sociale et professionnelle**.

N°			Type	Forme	Option	CPMS
1	<p>EEPSIS</p>	<p>Chemin à Rocs n°4 7060 Horrues 067/33.41.04 direction@eepsis.be</p>	<p>1, 2, 3</p>	<p>2, 3</p>	<p><u>Agronomie</u> : Ouvrier jardinier, Ouvrier en exploitation horticole <u>Construction</u> : Maçon, Monteur en chauffage, Monteur en sanitaire <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Commis de cuisine, Commis de salle <u>Services aux personnes</u> : Aide-ménagère, Technicienne de surface, Assistant logistique milieu hospitalier et collectivité</p>	<p>CPMS provincial de La Louvière Rue Paul Pastur n°33 7100 La Louvière 064/23.83.40</p>
2	<p>AMI INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ LA LOUVIÈRE</p>	<p>Rue Gustave Boel n°25A 7100 La Louvière 064/22.14.08 secretariat@ecole-ami.com</p>	<p>1, 3, 8</p>	<p>3</p>	<p><u>Construction</u> : Peinture, Maçonnerie, Carrosserie, Menuiserie, Carrelage <u>Industrie</u> : Electricité, Mécanique</p>	<p>CPMS provincial de Marcinelle Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle 071/43.32.83</p>

N°			Type	Forme	Option	CPMS
2	EPISIS ROGER ROCH	Rue Gustave Brichant n°60 7100 La Louvière 064/22.63.01 mfavero@lalouviere.be	1, 2, 3, 8	1, 2, 3	<u>Agronomie</u> : Horticulture <u>Construction</u> : Maçonnerie, Menuiserie <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Hôtellerie <u>Industrie</u> : Ferronnerie <u>Service aux personnes</u>	CPMS provincial de La Louvière Rue Paul Pastur n°33 7100 La Louvière 064/23.83.40
2	IMP René Thône La Louvière	Rue du Temple, 3/5 7100 La Louvière 064/23.60.24 Imp.lalouvière@hainaut.be	1, 2, 3, 8	2, 3	<u>Hôtellerie</u> : Commis de cuisine, Commis de cuisine de collectivité <u>Services aux personnes</u> : Aide ménager Titres services, Assistant logistique en milieu de soin et collectivité <u>Habillement</u> : Ouvrier retoucheur	CPMS provincial de La Louvière Rue du parc n°87 7100 La Louvière
2	ECOLE LE SNARK	Rue du Vivier n°43 7110 Houdeng-Aimeries 064/22.00.32 directions@lesnark.be	3	4	<u>1^{er} degré</u> : artistique ou initiation à la vie économique et sociale <u>2^e et 3^e degré</u> : sciences sociales	CPMS provincial de La Louvière Rue Paul Pastur n°33 7100 La Louvière 064/23.83.40
2	LES ROCAILLES	Rue Salvotte n°2 7110 Houdeng-Aimeries 064/22.34.38 info@les-rocailles.be	1, 2, 3, 8	2, 3	<u>Hôtellerie et alimentation</u> : Commis de cuisine, commis de cuisine de collectivité, commis de salle, Agent de fabrication alimentaire <u>Services aux personnes</u> : Aide-ménagère	CPMS d'Erquelines Rue des Combattants n°95 6560 Erquelines 071/55.66.56



CHARLEROI







BON À SAVOIR

La **Forme 1** est un enseignement secondaire spécialisé d'**adaptation sociale**.

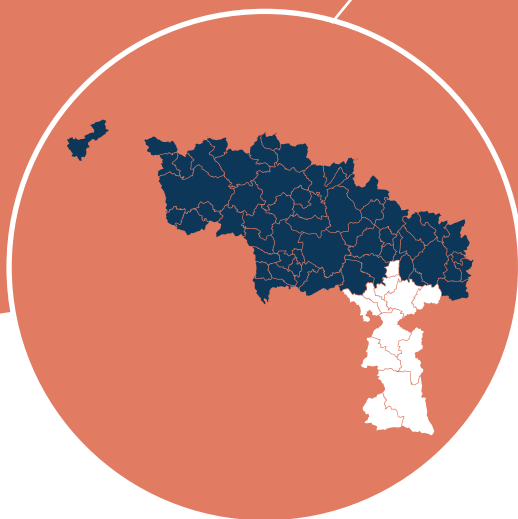
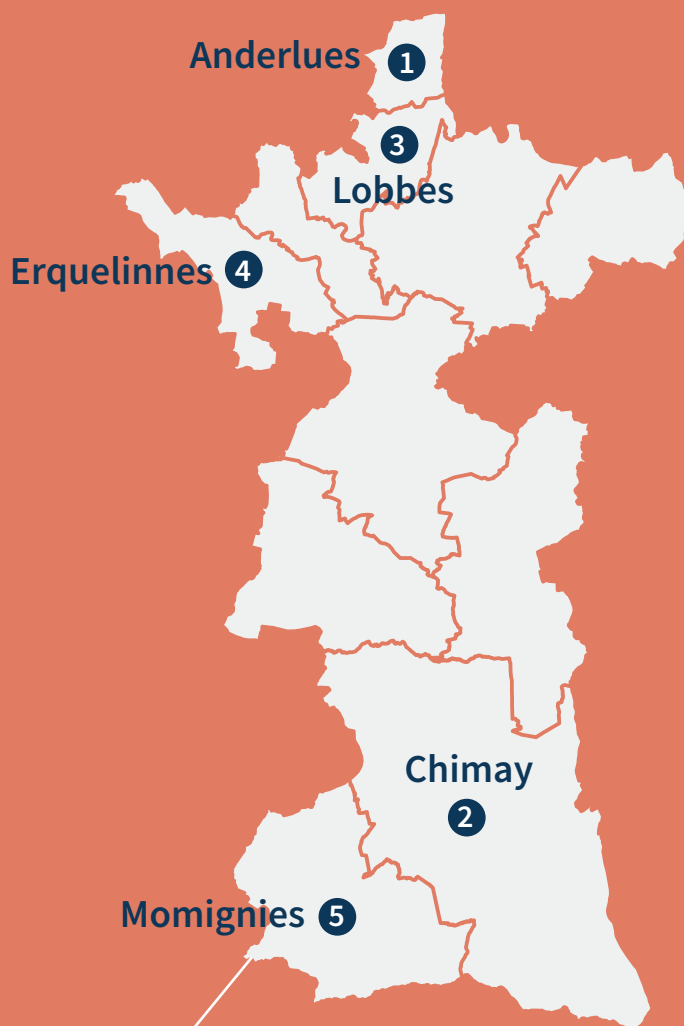
La **Forme 2** est un enseignement secondaire spécialisé d'**adaptation sociale et professionnelle**.

N°			Type	Forme	Option	CPMS
1	ECOLE SAINT EXUPÉRY - ANDERLUES	Rue des Pavillons n°7 6150 Anderlues 071/49.55.22 info@ecolesaintexupery.be	2	1, 2	Adaptation sociale et professionnelle.	CPMS d'Erquelinnes Rue des Combattants n°95 6560 Erquelinnes 071/55.66.56
1	EESCF LE FOYA POSSIBILITÉ DE CEFA EN FORME 3	Rue Auguste Guerlement n°36 6150 Anderlues 071/52.79.95 foya.direction@hotmail.com	1, 2, 3, 8	1, 2, 3	<u>Construction</u> : Maçon, ouvrier d'entretien du bâtiment et de son environnement <u>Industrie</u> : Ferronnier, métallier, aide mécanicien garagiste <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Commis de cuisine, commis de cuisine de collectivité <u>Services aux personnes</u> : Aide ménager, aide logistique en collectivités <u>Agronomie</u> : Jardinier d'entretien	CPMS WBE Mons Chaussée du Roelux n°122 7000 Mons 065/35.36.53
1	IMP RENÉ THÔNE MARCINELLE	Rue du Débarcadère 100 6001 Marcinelle 071/44.64.64 Imp.marcinelle@hainaut.be	1, 2	1, 2	Adaptation sociale et professionnelle	CPMS de Charleroi Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle
1	IMP RENÉ THÔNE MARCHIENNE-AU-PONT	Rue de Beaumont 266 6030 Marchienne-au-Pont 071/29.19.00 Imp.marchienne@hainaut.be	1, 3, 6, 7, 8	2, 3	<u>Agronomie</u> : Ouvrier jardinier d'entretien <u>Construction</u> : Maçon, monteur placeur d'éléments menuisés <u>Economie</u> : Téléphoniste ass. de réception <u>Hôtellerie</u> : Commis de cuisine de collectivité <u>Industrie</u> : Aide mécanicien garagiste, ferronnier, monteur de pneus aligneur <u>Services aux personnes</u> : Ass. logistique en milieu de soin et collectivité	CPMS de Charleroi Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle
2	INSTITUT SAINTE CHRÉTIENNE POSSIBILITÉ DE CEFA EN FORME 3	Boulevard Louise n°23 6460 Chimay 060/21.27.75 direction@secondaire.saintecharlotte.be	1, 2, 3, 8	1, 2, 3	<u>Construction</u> : Maçon, ouvrier d'entretien du bâtiment et son environnement <u>Agronomie</u> : Jardinier d'entretien, ouvrier forestier <u>Economie</u> : Auxiliaire de magasin <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Commis de cuisine	CPMS libre de la Thudinie Rue de Fromenteau n°18 6460 Chimay 060/21.14.05

N°			Type	Forme	Option	CPMS
2	<p>IMP ECOLE CLINIQUE PROVINCIALE</p>	<p>Rue de Lodelinsart n°157 6061 Montignies-sur-Sambre 071/41.13.18 jeremy.hinque@hainaut.be</p>	<p>4, 5, 8</p>	<p>1, 2, 3, 4</p>	<p>• Forme 3 <u>Economie</u> : Travaux de bureau <u>Habillement et textile</u> : <u>Habillement</u> – Textile • Forme 4 <u>Economie</u> : Secrétariat, agent en accueil et tourisme</p>	<p>CPMS provincial de Marcinelle Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle 071/43.32.83</p>
2	<p>ECOLE DU SOLEIL LEVANT UNIQUEMENT FILLES</p>	<p>Rue Grimard n°175 6061 Montignies-sur-Sambre 071/32.46.23 philippe.rossignon@acis-asbl.be</p>	<p>1, 2, 3, 8</p>	<p>2, 3</p>	<p><u>Arts Appliqués</u> : Ouvrier en sérigraphie <u>Habillement et textile</u> : Piqueur polyvalent, ouvrier retoucheur, repasser finisseur <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Commis de cuisine, commis de cuisine en collectivité, commis de salle, agent de fabrication dans le domaine alimentaire <u>Services aux personnes</u> : Technicien de surface, aide logistique en collectivité, aide-ménager</p>	<p>CPMS libre de Charleroi 4 Rue de Beaumont n°71 6030 Marchienne-au- Pont 071/44.50.70</p>
3	<p>ECOLE ARTISANALE POPULAIRE POSSIBILITÉ DE CEFA EN FORME 3</p>	<p>Rue Wilmet n°42 6110 Montigny-le-Tilleul 071/51.59.98 administratif@ecoleartisanale.be</p>	<p>1, 3, 8</p>	<p>3, 4</p>	<p>• Forme 3 <u>Construction</u> : Aide électricien, ouvrier peintre en bâtiment, poseur de couvertures non métalliques, monteur en sanitaire, monteur en chauffage <u>Economie</u> : Auxiliaire de magasin, équipier logistique • Forme 4 <u>Economie</u> : Travaux de bureau, vente</p>	<p>CPMS libre de Charleroi 4 Rue de Beaumont n°71 6030 Marchienne-au- Pont 071/44.50.70</p>

N°			Type	Forme	Option	CPMS
4	I.E.S.S. LES BRUYÈRES	Rue du Sanatorium n°74 6120 Jamioux 071/36.06.24 iessbruyeres1585@gmail.com	1, 3, 8	3	<u>Agronomie</u> : Horticulture <u>Construction</u> : Menuiserie, électricité	CPMS libre de Châtelet 2 Rue de la Station n°164 6200 Chatelet 071/38.69.69
5	ECOLE SAINT EXUPÉRY - LEERNES POSSIBILITÉ DE CEFA EN FORME 3	Rue de l'Abbaye d'Aulne n°2 6142 Leernes 071/51.98.08 info@ecolesaintexupery.be	1, 2, 3, 8	1, 2, 3	<u>Construction</u> : Ouvrier en entretien du bâtiment et de son environnement (menuiserie, maçonnerie, peinture, horticulture) <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Commis de cuisine	CPMS d'Erquelines Rue des Combattants n°95 6560 Erquelines 071/55.66.56
6	EPSIS LES MURETS	Rue Bayet n°10 6180 Courcelles 071/45.66.79 lesmurets.direction2@hotmail.com	1, 2, 3, 8	2, 3	<ul style="list-style-type: none"> • Forme 3 <u>Construction</u> : Ouvrier du bâtiment et son environnement <u>Habillement et textile</u> : Ouvrier retoucheur <u>Hôtellerie et alimentation</u> : 1 ^{er} commis de cuisine <u>Service aux personnes</u> : Aide-ménager, technicien de surface	CPMS provincial de Marcinelle Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle 071/43.32.83
7	EESPSCF CHÂTELET	Rue de Loverval n°262 6200 Châtelet 071/24.40.00 secretariat.specialise.chatelet@gmail.com	1, 2, 8	1, 2, 3	<ul style="list-style-type: none"> • Forme 3 <u>Agronomie</u> : Jardinier d'entretien, jardinier d'aménagement <u>Construction</u> : Maçon, monteur-placeur d'éléments menuisés, monteur en sanitaire <u>Habillement et textile</u> : Ouvrier retoucheur, piqueur polyvalent <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Commis de cuisine, commis de cuisine de collectivité, ouvrier en boulangerie-pâtisserie <u>Industrie</u> : Ferronnier, métallier <u>Services aux personnes</u> : Technicien de surface-nettoyeur	CPMS libre de Châtelet 2 Rue de la Station n°164 6200 Chatelet 071/38.69.69



THUIN







BON À SAVOIR

La **Forme 1** est un enseignement secondaire spécialisé d'**adaptation sociale**.

La **Forme 2** est un enseignement secondaire spécialisé d'**adaptation sociale et professionnelle**.

N°			Type	Forme	Option	CPMS
1	ECOLE SAINT EXUPÉRY - ANDERLUES	Rue des Pavillons n°7 6150 Anderlues 071/49.55.22 info@ecolesaintexupery.be	2	1, 2	Adaptation sociale Adaptation sociale et professionnelle	CPMS d'Erquelinnes Rue des Combattants n°95 6560 Erquelinnes 071/55.66.56
1	EESSCF LE FOYA POSSIBILITÉ DE CEFA EN FORME 3	Rue Auguste Guerlement n°36 6150 Anderlues 071/52.79.95 foya.direction@hotmail.com	1, 2, 3, 8	1, 2, 3	<u>Agronomie</u> : Jardinier d'entretien <u>Construction</u> : Maçon, ouvrier d'entretien du bâtiment et de son environnement <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Commis de cuisine, commis de cuisine de collectivité <u>Industrie</u> : Ferronnier, métallier, aide mécanicien garagiste <u>Services aux personnes</u> : Aide ménager, aide logistique en collectivités	CPMS WBE Mons Chaussée du Roelux n°122 7000 Mons 065/35.36.53
2	INSTITUT SAINTE CHRÉTIENNE POSSIBILITÉ DE CEFA EN FORME 3	Boulevard Louise n°23 6460 Chimay 060/21.27.75 direction@secondaire.saintecharitienne.be	1, 2, 3, 8	1, 2, 3	<u>Agronomie</u> : Jardinier d'entretien, ouvrier forestier <u>Construction</u> : Maçon, ouvrier d'entretien du bâtiment et son environnement <u>Economie</u> : Auxiliaire de magasin <u>Hôtellerie et alimentation</u> : Commis de cuisine	CPMS libre de la Thudinie Rue de Fromenteau n°18 6460 Chimay 060/21.14.05

N°			Type	Forme	Option	CPMS
3	IMP CENTRE ARTHUR REGNIERS	Rue Baronne E. Drory Van Den Eynde n°2 6543 Bienne-lez-Happart (Lobbes) 071/55.20.40 imp.car@hainaut.be	4	1, 2, 4	<u>Economie</u> : Travaux de bureau, auxiliaire administratif et d'accueil, économie-gestion	CPMS provincial de Marcinelle Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle 071/43.32.83
4	LA PASSERELLE	Rue Albert 1 ^{er} n°149 6560 Erquelinnes 071/55.59.65 imce-erquelinnes@acis-group.org	1, 2, 3, 8	2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> • Forme 3 <u>Agronomie</u> : Jardinier d'entretien, ouvrier en exploitation horticole <u>Construction</u> : Maçon, paveur, monteur d'éléments menuisés <u>Industrie</u> : Ferronnerie - soudage, aide mécanicien garagiste <ul style="list-style-type: none"> • Forme 4 <u>Arts appliqués</u>	CPMS de la C.F. Rue de la Calamine n°36 5600 Philippeville 071/66.75.03
4	LA PETITE MAISON	Rue Albert 1 ^{er} n°149 6560 Erquelinnes 071/55.59.65 imce-erquelinnes@acis-group.org	1, 2, 3, 8	2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> • Forme 3 <u>Agronomie</u> : Jardinier d'entretien, ouvrier en exploitation horticole <u>Construction</u> : Maçon, paveur, monteur d'éléments menuisés <u>Industrie</u> : Ferronnerie - soudage, aide mécanicien garagiste <ul style="list-style-type: none"> • Forme 4 <u>Arts appliqués</u>	CPMS de la C.F. Rue de la Calamine n°36 5600 Philippeville 071/66.75.03

N°			Type	Forme	Option	CPMS
4	<p>IMCE POSSIBILITÉ DE CEFA EN FORME 3</p>	<p>Rue de Maubeuge n°172 6560 Erquelinnes 071/55.59.65 imce-erquelinnes@acis-group.org</p>	<p>1, 2, 3, 8</p>	<p>2, 3, 4</p>	<p>Forme 3 <u>Agronomie</u> : Jardinier d'entretien, ouvrier en exploitation horticole <u>Construction</u> : Maçon, paveur, monteur d'éléments menuisés <u>Industrie</u> : Ferronnier - soudeur, aide mécanicien garagiste Forme 4 <u>Arts appliqués</u></p>	<p>CPMS de la C.F. Rue de la Calamine n°36 5600 Philippeville 071/66.75.03</p>
5	<p>EPSIS L'HEUREUX ABRI</p>	<p>Rue Mahy n°11 6590 Momignies 060/45.90.56 romain.hublet@heureuxabri.be</p>	<p>1, 3</p>	<p>3</p>	<p><u>Agronomie</u> : Jardinier d'aménagement, jardinier d'entretien, palefrenier <u>Construction</u> : Maçon, monteur- placeur d'éléments menuisés, aide électricien <u>Services aux personnes</u> : Aide- ménager</p>	<p>CPMS provincial de Marcinelle Avenue Marius Meurée n°24 6001 Marcinelle 071/43.32.83</p>



L'ALTERNANCE

LE CEFA ARTICLE 47

Les CEFA (Centres d'Education et de Formation en Alternance) offrent une alternative à l'enseignement de plein exercice en associant des cours au sein d'un établissement scolaire et une expérience professionnelle en entreprise. L'élève suit généralement **2 jours de cours à l'école** et réalise **3 jours de stage en entreprise**.

Cet enseignement est organisé pour les élèves inscrits dans l'**enseignement spécialisé de forme 3 ou de forme 4**. Il concerne les jeunes de **15 à 25 ans** (sous condition après 21 ans).

L'accès à la formation est soumis au respect des conditions suivantes :

- être inscrit dans l'enseignement spécialisé ;
- être âgé de 15 ans et avoir fréquenté l'enseignement secondaire de plein exercice pendant 2 ans OU avoir 16 ans ;
- avoir reçu l'accord du conseil de classe ;
- avoir suivi le module de préparation à l'alternance organisé par l'école ;
- avoir conclu un contrat de stage reconnu par la législation du travail.

Des options similaires à celles existantes en enseignement spécialisé de plein exercice peuvent être proposées en CEFA article 47. D'autres options sont spécifiquement dédiées à l'alternance.

Au terme de sa formation, l'élève obtient un **certificat de qualification** identique à celui délivré dans l'enseignement spécialisé de plein exercice.



BON À SAVOIR

Au CEFA, une **rétribution** pour un stage en entreprise peut être perçue. Celle-ci dépend du niveau de formation :

- Au **niveau A** (débutant) : minimum **17%** du Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti est reçu ;
- Au **niveau B** (2^e niveau) : minimum **24%** ;
- Pour le **niveau C** (3^e niveau) : minimum **32%**.



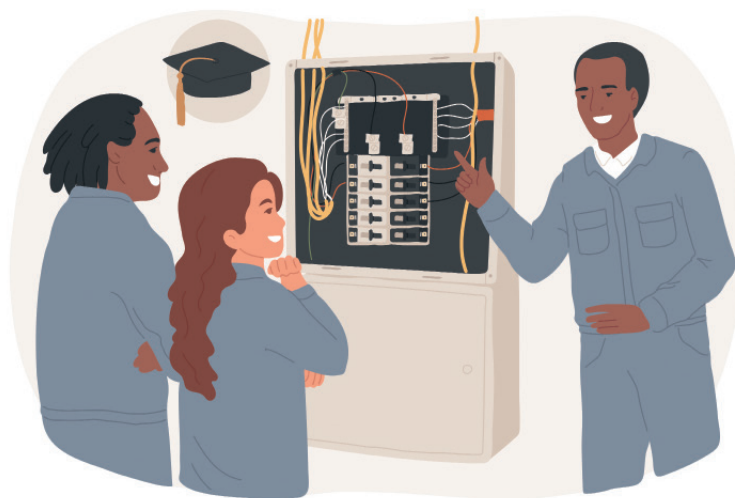
L'IFAPME

L'IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises) organise également un enseignement en alternance.

Dès 15 ans, il est possible d'apprendre un métier en alternant cours au centre de formation et stage en entreprise.

En collaboration avec l'AVIQ (Agence Wallonne pour une Vie de Qualité), l'IFAPME peut mettre en place des **aménagements raisonnables** pour permettre aux apprenants en situation de handicap de participer aux cours et d'apprendre un métier dans de bonnes conditions.

Par exemple : adapter les supports de cours pour favoriser les apprentissages, aménager les salles de cours pour faciliter l'accès.



L'apprenant est invité à faire part de ses difficultés auprès de l'équipe pédagogique de l'IFAPME pour discuter des mesures spécifiques à mettre en place.



PLUS D'INFOS

www.ifapme.be/actualites/lifapme-donne-laces-la-formation-chacun



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LES ÉTABLISSEMENTS

Il n'existe pas d'enseignement spécialisé dans les études supérieures. Cependant, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les universités prennent en compte la scolarité des étudiants à besoins spécifiques. Les personnes porteuses d'un handicap (sensoriel ou moteur), d'un trouble de l'apprentissage, d'une maladie grave... peuvent obtenir de l'aide pour pallier les difficultés liées à leurs spécificités, dans les limites d'un aménagement raisonnable.

En effet, conformément au décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif,

il est possible d'obtenir un **statut d'étudiant en situation de handicap**. Ce dernier donne accès à des aménagements raisonnables (cfr. p.6), qu'ils soient pédagogiques, matériels ou organisationnels. Par exemple : du temps supplémentaire lors des évaluations, une taille de police adaptée, une salle de cours accessible aux chaises roulantes,...

Un **Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI)** peut être octroyé. Il définit les modalités organisationnelles et matérielles de l'aménagement du cursus et/ou de son évaluation

en concertation avec l'étudiant et l'équipe d'accompagnement.

Les demandes doivent être introduites auprès du service concerné :

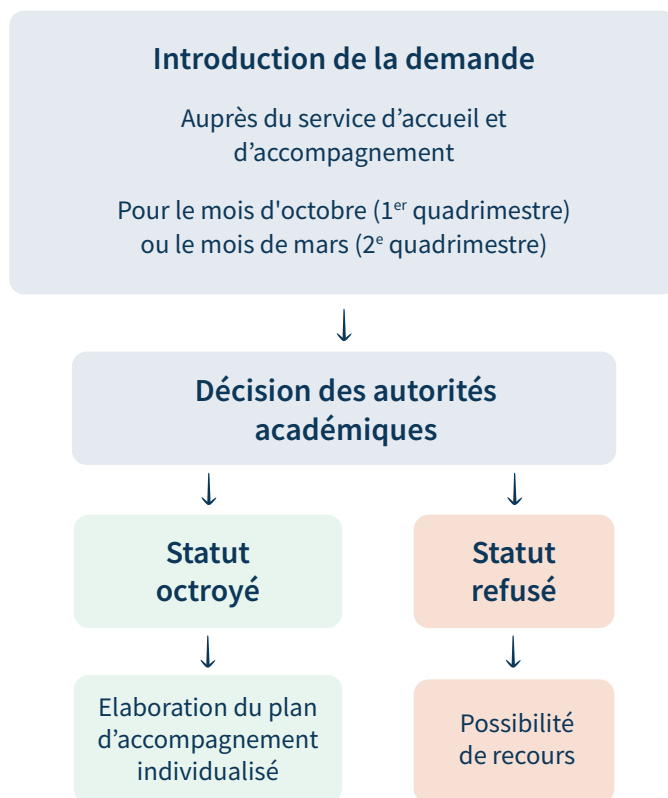
- Vers le mois d'octobre au plus tard pour le premier quadrimestre ;
- Vers le mois de mars au plus tard pour le second.

Joindre au formulaire de demande un des deux documents suivants :

- **une attestation de reconnaissance** établie par un organisme public chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap, fournie soit par l'AVIQ, soit par le PHARE (Personne Handicapée Autonomie Recherchée), soit par le SPF Sécurité Sociale ;
- **une attestation d'expertise** circonstanciée datant de moins de deux ans que l'étudiant fait compléter par son médecin spécialiste, son logopède ou son psychologue.



COMMENT Y AVOIR ACCÈS ?



L'AVIQ

En complément des aides proposées par les établissements d'enseignement supérieur, un **accompagnement pédagogique de l'AVIQ** (Agence Wallonne pour une Vie de Qualité) peut être nécessaire.

Il couvre l'encadrement de l'étudiant avec des explications orales, la répétition d'informations, la tutelle pédagogique et/ou l'interprétation en langue des signes.

Cependant, certaines **conditions** doivent être respectées afin d'en bénéficier.

Plus d'infos : Direction de l'aide individuelle et du maintien à domicile via **CICAT@aviq.be**

Coordonnées des services d'accueil et d'accompagnement

Etablissement	Nom du service	Localité	Coordonnées
Académie des Beaux-Arts de Tournai	Service d'Accueil et d'accompagnement	Tournai	069/77 94 96 blandine.gueuning@actournai.be
ARTS²	Service social	Mons	Théâtre et arts visuels : 065/34 73 77 Musique et danse : 065/47 52 10
Condorcet - Haute Ecole Provinciale de Hainaut	SAPEPS	Toutes les implantations	071/20 85 12 nathalie.vanzeveren@condorcet.be
ESA Saint-Luc - Ecole supérieure des Arts	Service social	Tournai	069/25 03 66 secretariat-esa@saint-luctournai.be
HEH - Haute Ecole en Hainaut	Coordination Inclusion	Tous les campus	0497/45 22 69 cecile.busiau@heh.be
HELHa - Haute Ecole Louvain en Hainaut	Service des affaires étudiantes Cellule inclusion	Charleroi, Gilly, Gosselies, Loverval, Montignies-sur-Sambre	0479/71 38 93 delbiancoj@helha.be
		Braine-le-Comte, Jolimont, Leuze, Mons, Tournai et Mouscron	0492/73 94 04 scoyermn@helha.be
UCLouvain - Université Catholique de Louvain	PEPS'in	Charleroi, Mons, Tournai	065/32 33 27 sase@uclouvain.be
ULB - Université Libre de Bruxelles	Service EBS	Charleroi	02/650 32 78 ebs.esh@ulb.be
UMons - Université de Mons	Les Cèdres	Mons	065/37 33 73 lescedres@umons.ac.be



L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

L'enseignement pour adultes organise des formations de niveau secondaire ou supérieur pour un public adulte.

Les cours peuvent se dérouler en journée ou en soirée. Il est donc possible pour un travailleur de combiner sa formation avec un emploi.

Les formations proposées dans ce type d'enseignement peuvent avoir **plusieurs objectifs** :

- Obtenir un diplôme ;
- Se perfectionner dans un domaine ;
- Se spécialiser ;
- Changer de carrière professionnelle.



L'ENSEIGNEMENT INCLUSIF POUR ADULTES

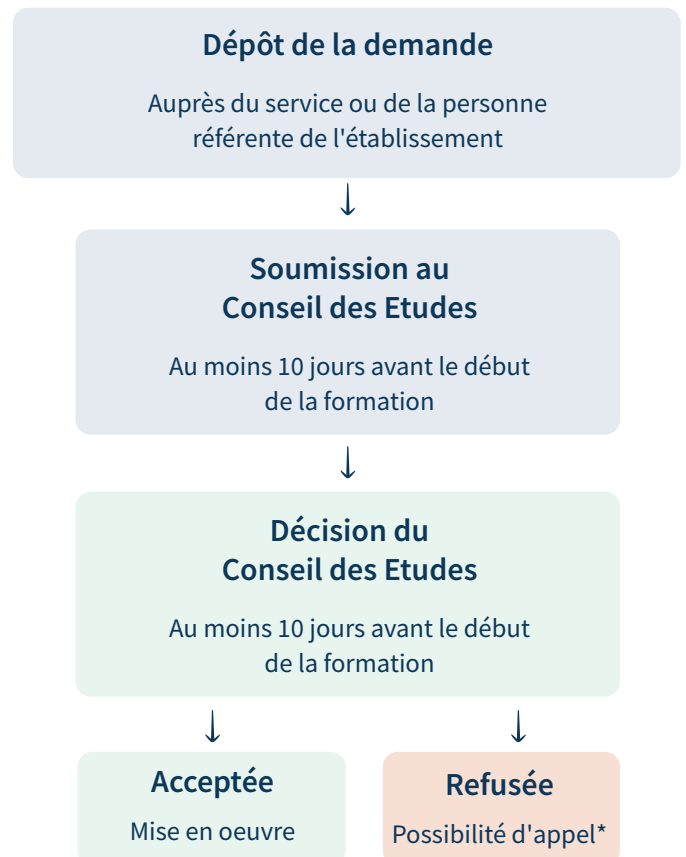
Au sein de chaque établissement d'enseignement pour adultes, une personne de référence accompagne les étudiants en situation de handicap tout au long de leur formation.

Ses missions sont notamment :

- de prendre connaissance des difficultés qui peuvent entraver le parcours de l'étudiant au sein de l'établissement ;
- de recueillir tout document qui atteste la présence d'un handicap (attestation de handicap ou rapport médical par exemple) ;
- d'introduire la **demande d'aménagements raisonnables** auprès du Conseil des Etudes.

Un aménagement raisonnable peut être matériel ou pédagogique. Cet aménagement ne modifie pas les objectifs d'apprentissage, mais il permet d'adapter la manière d'y arriver et la façon dont ils sont évalués

COMMENT Y AVOIR ACCÈS ?



*Possibilité de saisir la Commission de l'enseignement pour adultes inclusif pour contester la décision. La demande doit être adressée par courrier ou par mail dans un délai de dix jours ouvrables à compter de la réception de la décision.



Les Centres de Formation et d'Insertion Socio-Professionnelle Adaptés (CFISPA) proposent une formation qualifiante et une expérience professionnelle dans des conditions habituelles de travail aux personnes en situation de handicap.



Pour bénéficier de ces formations, il faut remplir **certaines conditions** :

- Présenter la preuve d'avoir déjà bénéficié d'une décision favorable de l'AVIQ OU d'une décision en cours de validité du SPF sécurité sociale permettant d'obtenir une allocation de remplacement/d'intégration OU une attestation de fréquentation d'un établissement d'enseignement spécialisé OU une décision en cours de validité d'octroi d'indemnités d'invalidité de l'INAMI OU une décision en cours de validité d'octroi d'indemnités d'invalidité de l'ONEM ;
- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire, c'est-à-dire avoir au moins 18 ans ;
- Être inscrit auprès du FOREM comme demandeur d'emploi OU être en incapacité de travail.

Selon la situation de chacun, le parcours peut comporter plusieurs phases :

- Détermination du projet professionnel : bilan personnel et professionnel, découverte des métiers, etc. ;
- Validation du projet : test d'aptitudes, mise en situation professionnelle ;
- Formation qualifiante en lien avec le métier choisi, contrat d'adaptation professionnelle et préparation aux épreuves de validation des compétences ;
- Suivi post-formation : aide à la recherche d'emploi et suivi.

PLUS D'INFOS

fcfispa.be/les-membres



3 CFISPA SE SITUENT EN PROVINCE DU HAINAUT

CFISPA	Coordonnées	Secteurs
CERAT	Rue Paul Pastur 24, 7500 Tournai 069/22 03 83 – www.cerat.be	Bâtiment (maçonnerie, carrelage, peinture, plafonnage...), entretien de surfaces et textiles
LE RÉSEAU	Rue de Trazegnies 41, 6031 Monceau-sur-Sambre 071/32 42 04 – www.leresseau.be	Communication, dessin technique, maintenance informatique, secrétariat
NOVAVIA	Rue Hector Denis 2, 7090 Braine-Le-Comte 067/56 10 11 – www.novavia.be	HoReCa, logistique, nettoyage



L'EMPLOI

LE JOB ÉTUDIANT

La **réglementation** concernant les contrats d'occupation étudiants est **identique pour tous**, que l'on soit porteur d'un handicap ou non.

Les personnes en situation de handicap continueront à percevoir les allocations familiales supplémentaires.



L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'AVIQ (Agence Wallonne pour une Vie de Qualité) soutient les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours, à travers différentes démarches.

Les **services d'appui à la formation** aident la personne à réaliser ses projets de formation. Ils servent d'intermédiaire entre les personnes en situation de handicap et les opérateurs de formations (FOREM, IFAPME, CFISPA...) et peuvent aussi conseiller les formateurs.

Un **stage** durant lequel une personne en situation de handicap suivra un travailleur pour découvrir sa fonction.



Les services publics ont l'obligation d'employer 2,5% de travailleurs en situation de handicap.

LA RECHERCHE D'EMPLOI

Le Forem prend en compte les personnes en situation de handicap et veille à leur intégration dans le monde du travail en mettant en œuvre ou en participant à plusieurs projets :

- les chercheurs d'emploi peuvent bénéficier d'aide pour les entretiens d'accompagnement ou de contrôle en faisant part de leur situation de handicap ou de leurs difficultés de compréhension du français ;
- la newsletter « Égalité & Diversité » aborde les projets menés au Forem ou en externe, événements, actualités, bonnes pratiques et articles ou parutions ;
- la collaboration avec des services spécialisés (UNIA, AVIQ...).

PLUS D'INFOS

www.aviq.be/fr/emploi/soutien-et-aides-emploi



L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour faciliter l'intégration, la réintégration et le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap, l'AVIQ (Agence Wallonne pour une Vie de Qualité) propose **différentes aides à l'employeur** :

- **La prime à l'intégration** : lors de l'engagement ou de la réintégration d'un employé après une absence pour maladie, l'employeur obtient un remboursement de 25% du coût salarial ;
- **L'ajustement des conditions de travail** : intervention financière sur le coût des mesures organisationnelles prises par l'employeur en fonction du handicap (remboursement de max 45% du coût salarial) ;
- **La prime au tutorat** est accordée à l'entreprise qui désigne un tuteur chargé d'accompagner un travailleur en situation de handicap nouvellement engagé ou reprenant le travail après une suspension d'activité. L'entreprise peut recevoir trois interventions trimestrielles de 500€ ;
- **L'aménagement du poste de travail** : intervention financière qui couvre les frais destinés à l'aménagement matériel d'un poste de travail ;

- **Le Contrat d'adaptation professionnelle (CAP)** est conclu entre la personne en situation de handicap et l'employeur. Ce dernier s'engage à former la personne par la pratique, en situation réelle de travail. Les compétences techniques et pratiques acquises faciliteront l'intégration professionnelle de la personne.

PLUS D'INFOS

www.aviq.be/fr/emploi



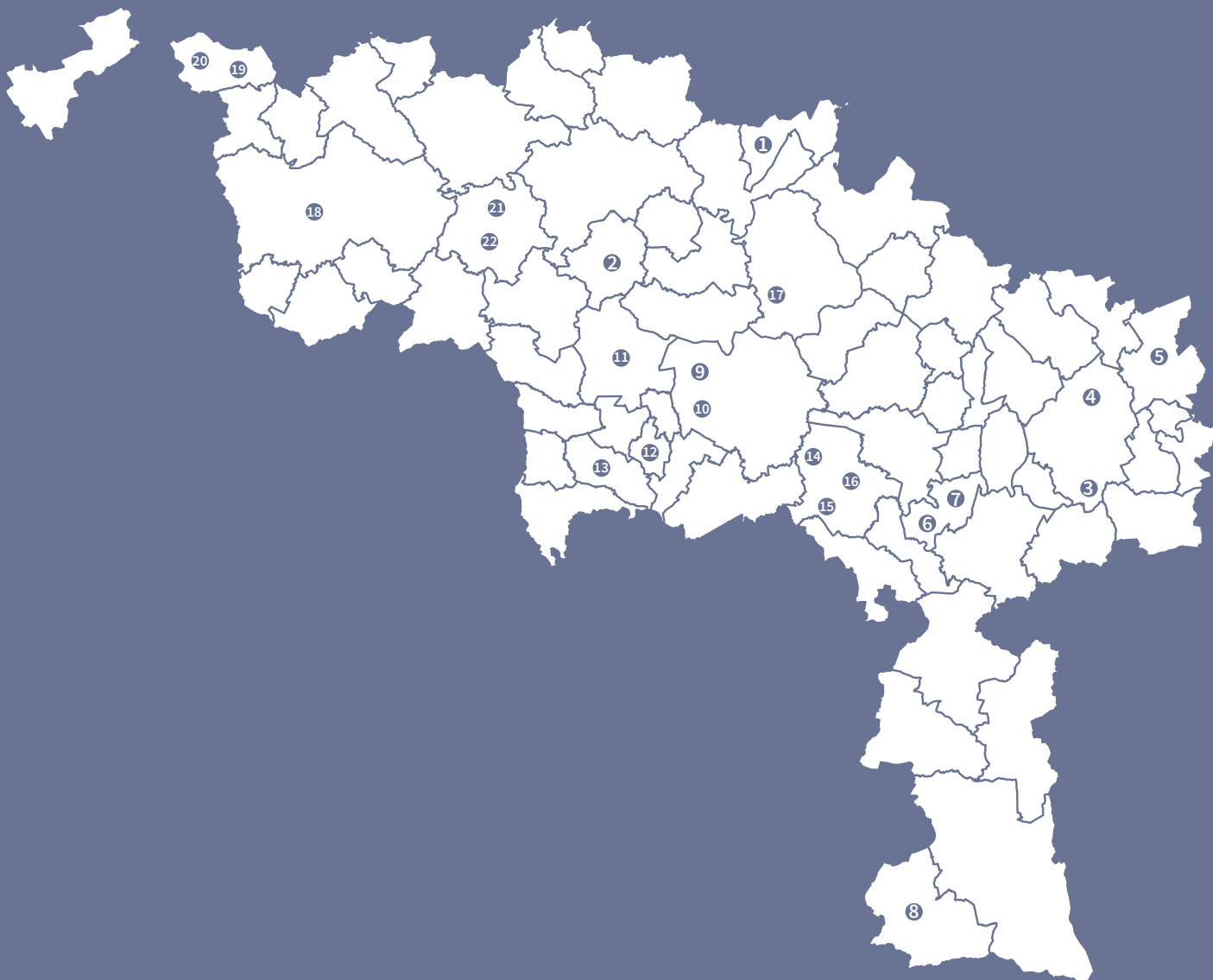
L'HANDIPRENEURIAT

Pour les (futurs) handipreneurs, il existe aussi des aides spécifiques :

- Une **prime à destination des personnes en situation de handicap qui s'installent comme indépendant** ou tentent de maintenir l'activité mise en péril en raison de leur état de santé. Prime trimestrielle accordée pour un maximum de 3 ans ;
- **L'aménagement du poste de travail.**



22 ETA EN PROVINCE DE HAINAUT



Les ETA accueillent les personnes en situation de handicap qui ne peuvent (provisoirement ou définitivement) pas exercer une activité professionnelle dans les conditions habituelles de travail. Des critères sont à respecter pour travailler en ETA.

PLUS D'INFOS



www.aviq.be/fr/emploi/entreprise-de-travail-adapte-eta





RÉGION DE ATH

N°		
1	L'ENTRAIDE PAR LE TRAVAIL	Avenue du Commerce n°19 7850 Enghien 02/395 30 64
2	LE MOULIN DE LA HUNELLE	Rue d'Ath n°90 7950 Chièvres 068/65 67 67

RÉGION DE CHARLEROI

N°		
3	METALGROUP	Rue du Débarcadère n°61 6001 Marcinelle 071/36 00 15
4	ATELIER CAMBIER	Z.I. de Jumet Première Rue n°14 6040 Jumet 071/25 85 60
5	ENTRA	Rue du Tilloi n°11 6220 Fleurus 071/25 39 00

RÉGION DE THUIN

N°		
6	RELAIS DE LA HAUTE SAMBRE	Rue Fontaine Pépin n°12 6540 Lobbès 071/59 79 79
7	ATELIER JEAN REGNIERS	Rue Baronne Evelyn Drory n°5 6543 Bienne-Lez-Happart (Lobbès) 071/59 91 20
8	LA THIERACHE	Zone industrielle n°1 6590 Momignies 060/51 20 59

RÉGION DE MONS-BORINAGE

N°		
9	SIPRES ASBL	Rue Eva Dupont n°11 7011 Ghlin 065/34 68 04
10	ATELIERS DE MONS	Rue de la Barrière n°37 7011 Ghlin 065/40 31 60
11	ATELIERS DE TERTRE	Rue Olivier Lhoir n°97 7333 Tertre 065/76 03 60
12	ALTERIA	Rue Grande n°5-7 7340 Colfontaine 065/45 09 80
13	SIPRES ASBL	Rue Robert Tachenion n°4 7370 Dour 065/65 04 38



RÉGION DU CENTRE

N°		
14	ETS DENEYER	Route du Grand Peuplier n°26 7110 Strépy-Bracquegnies 064/66 38 00
15	LES ATELIERS DU 94	Rue Léon Houtart n°18 7110 Houdeng-Goegnies 064/22 32 13
16	APAC	Z.I. de Manage Rue du Chénia n°13A 7170 Manage 064/23 87 10

RÉGION DE SOIGNIES

N°		
17	NEKTO	Chemin du Clypot n°3 7063 Neufvilles 067/33 22 72

RÉGION DE TOURNAI-MOUSCRON

N°		
18	LES ERABLES	Rue du Bois des Hospices n°5 7522 Blandain (Tournai) 069/88 08 00
19	CORELAP	Rue de la Montagne n°103 7700 Mouscron 056/85 63 63
20	TRAIT D'UNION	Boulevard de l'Eurozone n°3 7700 Mouscron 056/85 52 00
21	EURAKOR	Zoning de l'Europe II n°3-9 7900 Leuze-en-Hainaut 069/66 96 90
22	LE RUCHER	Z.I. de l'Europe II n°1 7900 Leuze-en-Hainaut 069/66 33 33



LES LOISIRS ET LES ACTIVITÉS SPORTIVES

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

Partir en vacances ou pratiquer une activité de loisir en fonction de son handicap n'est pas toujours facile. Le sport joue un rôle très important dans l'inclusion et le bien-être des personnes en situation de handicap. Il offre des occasions de se dépasser, de rencontrer d'autres personnes et de prendre soin de soi.

Plusieurs associations œuvrent pour rendre le sport accessible à tous en :

- proposant une grande variété de sports adaptés ;
- adaptant les activités selon les besoins et les capacités de chaque participant, afin de favoriser l'épanouissement personnel et l'intégration sociale.

Quelques pistes pour pratiquer un sport adapté :

- **La Ligue Handisport Francophone (LHF)** est une fédération sportive pour les personnes en situation de handicap en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle liste notamment les clubs handisports du Hainaut ;
- **La Fédération Multisports Adaptés (FéMA)** est une fédération belge de loisirs pour les personnes en situation de handicap ou de maladie. Elle organise par exemple des journées et stages sportifs adaptés ;
- **L'Adeps** propose des stages inclusifs à destination du public déficient intellectuel type 1 et 2 dans ses centres de Mons, Seneffe et Loverval ;
- **Altéo** propose ponctuellement des activités sportives adaptées dans le Hainaut.



L'European Disability Card donne droit à des avantages pour les activités de loisirs, comme des réductions sur un billet d'entrée au musée ou un meilleur accès aux attractions dans un parc thématique. Gratuite, elle est valable en Belgique et dans quelques pays européens.

PLUS D'INFOS

eudisabilitycard.be/fr/demander-la-carte



LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Les mouvements de jeunesse

Certains mouvements de jeunesse accueillent des enfants en situation de handicap pendant les camps ou durant l'année :

- les Scouts ;
- le Patro.

Les stages, plaines de vacances et séjours pour jeunes

- **Ocarina** organise des séjours et des plaines adaptés aux enfants et aux jeunes porteurs de handicap ;

- **Le CREE** organise des journées thématiques, plaines de jeux et séjours ouverts aux sourds et malentendants de 2,5 à 30 ans, où l'on communique tant en langue des signes qu'en français ;
- **Le SAPASH** propose des stages extra-scolaires pour les enfants valides ou en situation de handicap, connaissant des difficultés sensorielles, motrices ou intellectuelles.



Visit Wallonia recense les sites touristiques qui bénéficient d'équipements destinés aux visiteurs porteurs d'un handicap !

PLUS D'INFOS

visitwallonia.be/fr-be/3/je-suis/voyageur-a-besoins-specifiques



LES ACTIVITÉS POUR ADULTES

- **Altéo** propose ponctuellement des activités variées (excursions, ateliers créatifs, rencontres...) pour créer du lien, papoter et se détendre dans le Hainaut ;
- **L'ASBL Décalage** favorise la rencontre entre les personnes valides et les personnes présentant un handicap moteur en organisant des voyages et des activités de loisirs.



LES DÉPLACEMENTS

Pour se rendre à l'école, au centre de formation ou sur son lieu de travail, il est important de choisir le moyen de transport le plus adapté à ses besoins.



LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le **transport scolaire**, ou « **ramassage scolaire** », assure les déplacements domicile-école lorsque l'offre classique de bus ou de train est inexistante ou mal adaptée. Ce service fonctionne via des points de rendez-vous.

Il est **gratuit pour les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé** !

La demande du transport scolaire se fait via l'établissement scolaire. L'école réalise les démarches auprès du Service Public de Wallonie et transmet les informations pratiques à l'élève.



PLUS D'INFOS

mobilite.wallonie.be

LE SERVICE PMR PORTE-À-PORTE

Pour les personnes à **mobilité réduite** qui présentent des difficultés à utiliser les lignes de transports classiques, le TEC a mis en place le **service PMR porte-à-porte**.

Ce service propose des véhicules adaptés (par exemple, avec un système d'élévateur ou d'ancrage des voituresses) et prend en charge la personne directement de son domicile.



PLUS D'INFOS

www.letec.be



PRIORITÉ PLACE ASSISE

La SNCB prévoit dans ses trains des places assises réservées en priorité **aux personnes qui présentent des difficultés à rester debout** de façon prolongée. Ces places sont signalées par des autocollants. Une attestation du médecin traitant suffit pour bénéficier de ces places.

L'**application SNCB ASSIST** permet aux voyageurs à mobilité réduite de planifier leur voyage, demander une assistance ciblée, suivre leur voyage en temps réel, etc.

PLUS D'INFOS

www.belgiantrain.be/fr/travel-info/prepare-for-your-journey/assistance-reduced-mobility



LA CARTE NATIONALE DE RÉDUCTION

Pour les personnes **aveugles ou malvoyantes** (perte d'au moins 90% de la vision), il existe une **carte nationale de réduction pour les transports en commun** qui permet de voyager gratuitement en bus, train, métro ou tram.



PLUS D'INFOS

handicap.belgium.be/fr

LA CARTE ACCOMPAGNATEUR

Lorsqu'une personne à **mobilité réduite** nécessite l'aide d'un accompagnateur ou d'un chien pour ses déplacements, il existe une **carte accompagnateur gratuit** qui permet à l'accompagnateur de ne pas payer de titre de transport.



PLUS D'INFOS

www.belgiantrain.be/fr/products/special-conditions/free-carer

LE PERMIS DE CONDUIRE ET LA VOITURE

Le permis théorique

Lorsqu'une personne présente des **difficultés en lecture ou de compréhension**, suite à des capacités mentales ou intellectuelles réduites ou à un niveau d'alphabétisation insuffisant, il est possible de passer l'examen théorique en **session spéciale**.

Lors de cette session, un examinateur est présent pour donner les explications nécessaires à la compréhension des questions.

Pour passer l'examen en session spéciale, le candidat doit fournir une attestation provenant d'un organisme agréé parmi ceux-ci :

- L'Agence Wallonne pour une Vie de Qualité (AVIQ);
- Un Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) ;
- Un institut d'enseignement spécialisé ;
- Un médecin spécialisé en neurologie, neuropsychiatrie ou neuropédiatrie ;
- Un logopède ;
- Une entreprise de travail adapté.

La session spéciale se déroule au centre d'examen, sur rendez-vous.



PLUS D'INFOS

www.autosecurite.be/permis-de-conduire



Il existe plusieurs services d'aide à l'apprentissage du permis théorique et du permis pratique. Ces services sont repris sur le site de l'AVIQ : www.wikiwiph.aviq.be.



Si le handicap ne permet pas de rouler en voiture, un véhicule motorisé pour personne à mobilité réduite roulant au pas (max 25km/h) ne nécessite pas de permis de conduire !

L'AVIQ peut prendre en charge un complément d'apprentissage de la théorie pour les personnes qui présentent un **trouble grave de l'audition et des fonctions vestibulaires**. La demande est à faire au bureau régional de l'AVIQ le plus proche (cfr. p.72).

Le permis pratique

Lorsqu'une personne présente des **capacités fonctionnelles réduites** (par exemple, motrices ou sensorielles), susceptibles d'impacter la conduite d'un véhicule et la sécurité, le médecin généraliste va la diriger vers le **Département d'Aptitude à la Conduite (DAC)** de l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (AWSR).

Le DAC évalue l'aptitude à conduire et délivre une **attestation d'aptitude à la conduite**. Cette attestation peut imposer certaines restrictions (par exemple, conduire de jour uniquement ou interdire de rouler sur l'autoroute) ou déterminer les adaptations à apporter au véhicule (par exemple, installer une commande accélérateur/frein au volant ou assurer la conduite à l'aide d'un joystick).

Un formulaire de demande est à compléter en joignant les documents médicaux.



PLUS D'INFOS

www.awsr.be



La voiture

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'**avantages fiscaux** pour l'achat et l'usage d'un véhicule.

Ces avantages concernent :

- une réduction de TVA à l'achat d'une nouvelle voiture, de pièces et d'accessoires ;
- une réduction de TVA lors des travaux d'entretien et de réparation du véhicule ;
- une exonération de la taxe de circulation et la taxe de mise en circulation.



PLUS D'INFOS

www.finances.belgium.be

LA CARTE DE STATIONNEMENT

Les personnes dont le handicap ou l'état de santé limite la mobilité peuvent obtenir, sous certaines conditions, une carte de stationnement.

Cette carte est valable pour **les adultes et les enfants**, à condition que la personne en situation de handicap soit **présente dans le véhicule**, en tant que **conductrice ou passagère**.

Elle permet de stationner sur les **places réservées**, signalées par un panneau bleu avec un pictogramme blanc d'une personne en chaise roulante, et de faciliter l'accès aux lieux publics.

Dans certaines villes ou communes, le stationnement avec cette carte est gratuit !



PLUS D'INFOS

handicap.belgium.be/fr



La plateforme Cozywheels propose un service de partage de véhicules entre particuliers dans toute la Belgique, et notamment le partage de véhicules adaptés !



LES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ

L'**Association des Services de Transport Adapté (ASTA)** est une fédération d'opérateurs de transport adapté pour des personnes à mobilité réduite.

Des **véhicules avec chauffeur** sont mis à disposition sur rendez-vous. Dans la plupart des cas, les **tarifs** sont **démocratiques**, identiques à ceux pratiqués par le groupe TEC.

Toute demande de transport adapté se fait directement auprès de l'ASBL la plus proche du domicile.



PLUS D'INFOS

www.asta.be



Une personne en situation de handicap qui ne dispose pas d'un parking ou d'un garage privé facilitant l'accès à son domicile peut demander un emplacement pour personne handicapée à la commune. Cet emplacement ne sera toutefois pas privé et pourra être utilisé par toutes personnes en possession d'une carte de stationnement.





LES SERVICES D'AIDE

LES ORGANISMES DE RÉFÉRENCE

■ L'AVIQ

L'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité) est un organisme chargé de mener à bien la politique wallonne en matière d'intégration des personnes avec handicap. Elle écoute et conseille les personnes ayant des questions relatives au handicap et les oriente vers des services ou domaines d'intervention.

Dans le cas d'une inscription dans l'enseignement spécialisé, l'AVIQ intervient aussi dans les frais de scolarité (achat de matériel spécifique, frais de déplacement entre l'école et le domicile, coûts de séjour pour ceux qui doivent résider dans un internat...).

Pour contacter l'AVIQ :

- Le numéro gratuit **0800/16.061**
- L'adresse mail **numerograttuit@aviq.be**



Attention, certaines conditions doivent être remplies pour pouvoir bénéficier des services de l'AVIQ.



PLUS D'INFOS
www.aviq.be/fr



■ LE SPF SÉCURITÉ SOCIALE

Ce Service Public Fédéral est chargé de la **reconnaissance officielle du handicap** et de l'octroi d'allocations (remplacement de revenus, intégration, etc.).

Pour contacter le SPF Sécurité Sociale :

- Le numéro gratuit **0800/987 99**



PLUS D'INFOS

handicap.belgium.be/fr

■ LA PROVINCE DE HAINAUT

La Province de Hainaut met en place des **services agréés par l'AVIQ** destinés aux personnes en situation de handicap et leurs proches. Ces services sont adaptés à l'âge de la personne (enfant, adolescent, adulte) mais aussi à ses besoins et au type d'action qui est nécessaire.



PLUS D'INFOS

actionsociale.hainaut.be/handicap

■ LE HANDICONTACT

Cet agent communal travaille au sein d'une administration communale ou d'un CPAS (Centre Public d'Action Sociale).

Son rôle est d'informer et d'**orienter** les personnes en situation de handicap vers **les services les plus appropriés** (mutuelles, CPAS, aides financières, logement, transport...).

Le réseau des handicontacts est soutenu par l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ).

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

■ Les Services d'accompagnement (SAC)

Les SAC accompagnent la personne en situation de handicap et sa famille dans la réalisation de son projet de vie.

Le type d'accompagnement dépend de l'âge du bénéficiaire et de sa situation :

- Accompagnement des **jeunes enfants** dès l'annonce du diagnostic et jusqu'à l'âge de 8 ans ;
- Accompagnement des **jeunes en âge scolaire** (de 6 à 20 ans) ;
- Accompagnement des **adultes** ;
- Accompagnement **pour des missions spécialisées** :
 - « **Habitat Encadré** » : soutien des personnes présentant une déficience intellectuelle dans **leur projet d'autonomie résidentielle** ;
 - « **Après-Parents** » : accompagnement de la personne en situation de handicap **après le décès de ses parents** ;

Plusieurs communes du Hainaut disposent d'une cellule handicontact.



PLUS D'INFOS

www.aviq.be/sites/default/files/documents/2022-06/handicontacts-Hainaut.pdf



- « **Transition Ecole-Vie Active** » : accompagnement des jeunes en situation de handicap de 14 à 25 ans dans la **construction de leur projet de vie** ;
- « **Activités Citoyennes** » : intégration de la personne en situation de handicap dans la société.



PLUS D'INFOS

www.aviq.be/fr/vie-quotidienne/aides-la-vie-quotidienne/services-daccompagnement

LES ASSOCIATIONS

▪ SAM (Solutions, Aides, Mieux vivre)

SAM est une ASBL belge qui propose un **outil de prévention à destination des aidants proches**, créé pour **lutter contre l'épuisement** lié à la recherche d'informations autour de la **perte d'autonomie** (due à l'âge, la maladie, un handicap...).



PLUS D'INFOS

www.reseau-sam.be

▪ UNIA

Unia est un service public indépendant dont la mission est la **lutte contre les discriminations** et la **promotion de l'égalité**.

Toute personne qui se sent victime de discrimination en raison de son handicap peut notamment déposer un signalement auprès d'Unia.



PLUS D'INFOS

www.unia.be



REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires pour leur engagement, leur expertise et le temps consacré à la relecture attentive de ce document. Leurs analyses et recommandations ont contribué de manière significative à en améliorer la qualité et la pertinence.

Nos remerciements s'adressent particulièrement à l'**AVIQ**, la **Direction générale de l'Action sociale** de la Province de Hainaut ainsi qu'à l'**Administration générale de l'Enseignement**, à travers la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique **de la Fédération Wallonie-Bruxelles**.

Ce guide Handicap'Hainaut est édité par le SIEP (Service d'Information sur les Etudes et les Professions).

Ont contribué à sa réalisation : Paola Anello, Clarisse Mettilion, Elodie Baes, Deborah Borreca, Manon Brebant, Amélie Dery, Justine Gosselin, Marie Myant

Editeur responsable : Karim Majoros

Rue Saint-Gilles, 26

4000 Liège

D/2024/3328/8

Illustrations : freepik.com

Clause de non-responsabilité – SIEP asbl

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de ce guide, des erreurs, omissions ou évolutions réglementaires peuvent survenir. Le SIEP asbl ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant de l'utilisation ou de l'interprétation de ces informations.

8 CENTRES & 2 POINTS INFO en Belgique francophone

Bruxelles | Charleroi | Libramont | Liège | Mons | Mouscron
Namur | Wavre | Point info Marolles | Permanence Evere

Information

Le SIEP propose des **entretiens** d'information **individuels et personnalisés** avec un·e conseiller·ère.

Tes questions portent sur :

- L'enseignement et la formation
- Les métiers
- Le travail et l'insertion socioprofessionnelle

Mais aussi sur :

- La protection sociale et la législation
- La mobilité
- La culture et les loisirs, etc.

Orientation

Le SIEP propose un **accompagnement personnalisé** adapté aux besoins et au rythme de chacun·e.

OBJECTIFS

Face à tes inquiétudes et indécisions, des psychologues t'aident à réfléchir, explorer et construire ton projet scolaire et professionnel en se basant sur :

- ton parcours
- tes valeurs, qualités et compétences
- tes connaissances sur les métiers et les études

Dans le Hainaut

SIEP CHARLEROI

Rue Huart Chapel 43B
6000 Charleroi
071/18 38 01
siep.charleroi@siep.be

SIEP MONS

Ch. de Binche 101 bloc C
7000 Mons
065/33 48 22
siep.mons@siep.be

SIEP MOUSCRON

Rue de Tourcoing 68
7700 Mouscron
056/33 69 48
siep.mouscron@siep.be



WWW.SIEP.BE